



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
PREMIÈRE PARTIE :	
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUIITS-SAINT-GEORGES : UN TERRITOIRE, UNE INSTITUTION	5
LA CARTE DU TERRITOIRE : UNE COMMUNAUTÉ DES COMMUNES	5-6
LA GOUVERNANCE	7-8
LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES	9
LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES	10
L'ADMINISTRATION	11-12
LA CARTE DES SITES COMMUNAUTAIRES	13-14
DEUXIÈME PARTIE :	
L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2020	15
UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUI OEUVRE POUR L'ATTRACTIVITÉ, L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SON TERRITOIRE	14
Développement économique et touristique	16-17
Gestion de la taxe de séjour	18-21
Planification, urbanisme et habitat	21-22
Développement durable et protection de la biodiversité	23
Protection de l'environnement : eau, assainissement, déchets	24-29
Système d'information géographique	30
UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUI AGIT POUR SES HABITANTS ET FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE	31
Pôle cohésion sociale, enfance, solidarités et culture	31
Petite enfance, enfance, jeunesse	32-38
Direction des solidarités	39-42
Action culturelle et sportive	43-46
Service commun scolaire	47-48

Chiffres Clés



Créée le 1^{er} janvier 2017



1^{er} Communauté de communes de Côte-d'Or



Fait partie des 120 collectivités territoriales XXL



493 km² de superficie



Située entre Dijon et Beaune

TROISIÈME PARTIE :

LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET DES MOYENS, LA MUTUALISATION

.....	49
DIRECTION FINANCIÈRES	49
RESSOURCES HUMAINES	50-63
PATRIMOINE, MOYENS GÉNÉRAUX ET SYSTÈME D'INFORMATIONS	54-55
COMMUNICATION	56
LES SERVICES PROPOSÉS AUX COMMUNES SOUS LA FORME DE SERVICES COMMUNS	57
ANNEXES	58



30 500 habitants



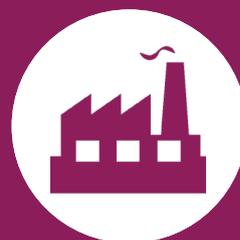
14 vice-présidents



78 élus
communautaires



353 agents



Un taux d'activité
économique
de 80 %

PRÉAMBULE

Article 1^{er} des statuts de la Communauté de communes adoptés par délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2018 :

« La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, créée par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016, est instituée pour une durée illimitée.

Elle associe ses communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »

ÉDITO

Pascal GRAPPIN

Président de la Communauté
de communes de Gevrey-Chambertin
et de Nuits-Saint-Georges



Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse tous les ans, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport qui retrace l'activité de l'établissement durant l'année précédente.

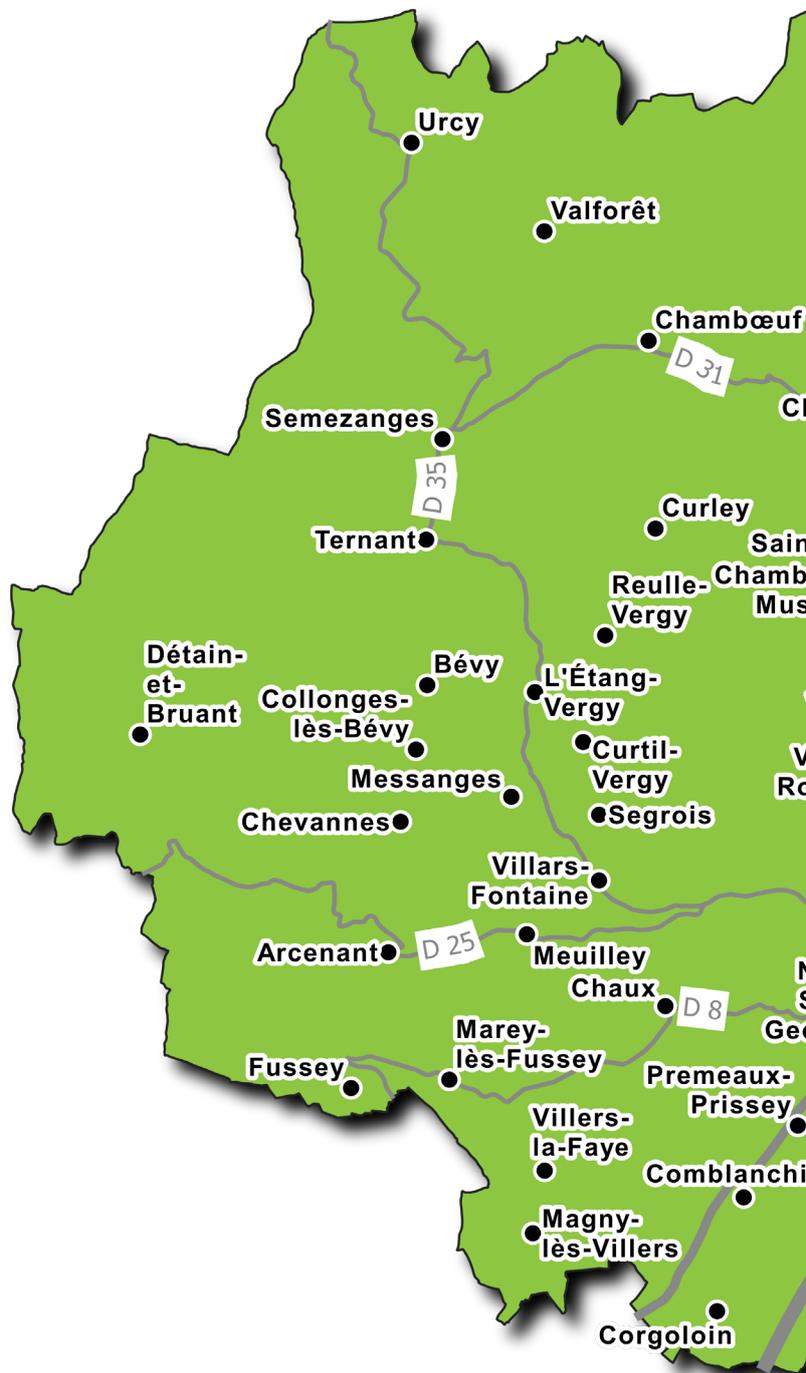
Ce rapport, qui concerne donc l'année civile 2020 a été présenté au Conseil Communautaire le mardi 28 septembre 2021. Il doit, à l'issue de cette présentation, être communiqué par chaque maire à son conseil municipal.

Il a pour objet de présenter l'EPCI et de donner une vue d'ensemble des activités engagées ou conduites, de revenir sur les principales réalisations, en vue d'informer les élus de chaque commune membre.

Pascal GRAPPIN

LA CARTE DU TERRITOIRE : UNE COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

55 communes
30 500 habitants
493 km²



Beaune

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est composée de 30 500 habitants et 55 communes réparties sur différentes zones géographiques : la côte viticole, les Hautes-Côtes et la Plaine.



LA GOUVERNANCE



LE PRÉSIDENT
Pascal GRAPPIN
 Président
 Maire de Villebichot

LES VICE-PRÉSIDENTS



Alain CARTRON
1^{er} Vice-Président
 délégué à l'Aménagement de l'Espace communautaire et aux Mobilités
 Maire de Nuits-Saint-Georges



Christophe LUCAND
2^{ème} Vice-Président
 délégué à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'Insertion et à l'Emploi
 Maire de Gevrey-Chambertin



Valérie DUREUIL
3^{ème} Vice-Présidente
 déléguée à la Petite enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, aux Affaires sociales et aux Solidarités
 Maire de Magny-les-Villers



Hubert POULOT
4^{ème} Vice-Président
 délégué aux Politiques de l'Eau et de l'Assainissement
 Maire de Saint-Philibert



Sylvie VENTARD
5^{ème} Vice-Présidente
 déléguée aux Finances et à la Prospective Financière
 Maire de Savouges



Didier TOUBIN
6^{ème} Vice-Président
 délégué à la Gestion des Déchets
 Maire de Comblanchien



Ghislaine POSTANSQUE
7^{ème} Vice-Présidente
 déléguée au Développement Touristique du Territoire
 Conseillère Nuits-Saint-Georges



Gilles CARRÉ
8^{ème} Vice-Président
 délégué aux Relations avec les communes, au Développement de la Mutualisation entre communes et au Projet de Territoire
 Maire de Couchey



Pascal BORTOT
9^{ème} Vice-Président
 délégué à la Culture et au Développement de l'Animation Culturelle sur le Territoire, au Développement des Partenariats associatifs et à la Communication
 Maire de Saulon-la-Chapelle



Christian ROUSSEL
10^{ème} Vice-Président
 délégué au Développement Économique et à la Politique locale du Commerce
 Maire de Valforêt



Jacques BARTHELEMY
11^{ème} Vice-Président
 délégué à la Gestion des Ressources Humaines, à la Commande Publique et à la Gestion des Moyens Généraux
 Maire de Chamboeuf



Dominique DUPONT
12^{ème} Vice-Président
 délégué aux Suivi des Travaux, à l'Entretien du Patrimoine et des Équipements communautaires
 Maire de Brochon



Georges STRUTYNSKI
13^{ème} Vice-Président
 délégué à la Transition Énergétique, au Développement durable et à la Préservation de l'Environnement
 Maire de Meuilley



François MARQUET
14^{ème} Vice-Président
 délégué au Sport et à la Gestion des Équipements sportifs
 Maire de Chambolle-Musigny

LES DÉLÉGUÉS



Gilles SEGUIN
 Maire d'Agencourt



Jean-Paul SERAFIN
 Maire d'Arcenant



Antonio COBOS
 Maire d'Argilly



André DALLER
 Maire de Barges



Thomas CAGNIANT
 Maire de Bévy



Evelyne GAUTHEY
 Maire de Boncourt-le-Bois



Alain VION
 Maire de Broindon



Philippe BALIZET
 Maire de Chauv



Gérard FRICOT
 Maire de Chevannes



Sylvie VACHET
 Maire de Collonges-les-Bévy



Hervé PETIT
 Maire de Corcelles-les-Cîteaux



Ludovic MILLE
 1^{er} Adjoint
 Corcelles-les-Cîteaux



Dominique VERET
 Maire de Corgoloin



Christian MEZZAVILLA
 1^{er} Adjoint Corgoloin



Danielle BELORGEY
1^{ère} Adjointe Couchey



Dominique BAILLEUX
Maire de Curley



Gilles STUNAUlt
Maire de Curtil-Vergy



Bernard CHOLET
Maire de
Détain-et-Bruant



**Jean-François
ARMBRUSTER**
Maire de
Épernay-sous-Gevrey



Pascal ROCHET
Maire de Fixin



**Jean-François
COLLARDOT**
Maire de
Flagey-Échezeaux



Philippe ROUARD
Maire de Fussey



Francis CHENOT
Maire de Gerland



Alexandre PLAZA
1^{er} Adjoint
Gevrey-Chambertin



Sophie GALLOIS
2^{ème} Adjoint
Gevrey-Chambertin



Malika AMINI
3^{ème} Adjoint
Gevrey-Chambertin



Philippe HUMBERT
5^{ème} Adjoint
Gevrey-Chambertin



Blandine PETRIGNET
Conseillère
Gevrey-Chambertin



Michel CADOUX
Conseiller
Gevrey-Chambertin



Didier DANEL
Maire de
Gilly-les-Cîteaux



Gilles MALSERT
Maire de
l'Étang-Vergy



Denis GAILLOT
Maire de
Marey-les-Fussey



Christian HOQUET
Maire de Messanges



Jean-Luc ROSIER
Maire de
Morey-Saint-Denis



Olivier PIRAT
Maire de
Noiron-sous-Gevrey



Christèle POUTHIER
2^{ème} Adjointe
Noiron-sous-Gevrey



**Jean-Claude
ALEXANDRE**
1^{er} Adjoint
Nuits-Saint-Georges



Nicole GENEVOIX
2^{ème} Adjointe
Nuits-Saint-Georges



Gilles MUTIN
3^{ème} Adjoint
Nuits-Saint-Georges



Claude LEFILS
4^{ème} Adjointe
Nuits-Saint-Georges



Olivier BAYLE
5^{ème} Adjoint
Nuits-Saint-Georges



Florence VEDRENNE
6^{ème} Adjointe
Nuits-Saint-Georges



Rémy VITREY
7^{ème} Adjoint
Nuits-Saint-Georges



Jocelyne FINCK
Conseillère
Nuits-Saint-Georges



Hervé TILLIER
Conseiller
Nuits-Saint-Georges



Daniel CARRASCO
Conseiller
Nuits-Saint-Georges



Elianne QUATREHOMME
Conseillère
Nuits-Saint-Georges



Umberto CHETTA
Maire de
Prémeaux-Prissey



**Jean-Louis
LEXTREY**
Maire de
Quincey



Laurent BEDENNE
Maire de Reulle-Vergy



Jean-Claude GAILLARD
Maire de Saint-Bernard



Florence ZITO
Maire de Saint-
Nicolas-les-Cîteaux



Alain BOEUF
1^{er} Adjoint
Saulon-la-Chapelle



Philippe RUPIN
1^{er} Adjoint
Saulon-la-Rue



Gilbert MORIN
Maire de Segrois



Alain TRAPET
Maire de Semezanges



Régis DORLAND
Maire de Ternant



Christian MARCHISET
Maire d'Urcy



Pierre LIGNIER
Maire de
Villars-Fontaine



Isabelle CHAPUILLOT
Maire de
Villers-la-Faye



Marcel JOBARD
Maire de
Villy-le-Moutier



Jean-Louis RAILLARD
Maire de
Vosne-Romanée



Claude CHARLES
Maire de Vougeot

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

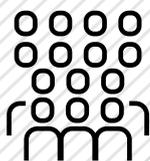
À la suite des élections municipales et communautaires, un nouveau Président, Pascal GRAPPIN, a été élu lors de la séance d'installation des conseillers communautaires le 17 juillet 2020.



LE PRÉSIDENT

élu par les conseillers communautaires, il est le chef de l'exécutif de l'EPCI. C'est lui qui propose les priorités de la politique communautaire en lien avec le bureau. Il préside l'assemblée plénière (Conseil communautaire), conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs.

Il préside aussi



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

composé de 14 vice-présidents. Le président leur délègue des responsabilités dans des domaines précis.



LES COMMISSIONS

biodiversité, tourisme, enfance, jeunesse, culture... De nombreux sujets nécessitent une étude approfondie.

La Communauté de communes rassemble 11 commissions se réunissant régulièrement qui examinent les dossiers instruits par les services administratifs. Les élus issus de chaque commune du territoire, composent ses commissions. Ils émettent un avis consultatif sur des thématiques précises et soumises à la décision du bureau communautaire ou du conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

est composé de 78 élus titulaires.

Ils émanent des 55 communes du territoire qui composent la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire se rassemble en assemblée plénière publique, au minimum une fois par trimestre pour examiner et décider des politiques communautaires dans les domaines que la Communauté de communes a à sa charge.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle se tient, ponctuellement, en marge des bureaux communautaires et réunit, en plus du Président et de ses vice-présidents, l'ensemble des maires des communes du territoire. Cette instance se réunit, sur proposition de l'EPCI, pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire, dans la limite de 4 fois par an minimum.

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent, des associations et des entreprises du territoire. Véritable acteur du service public, son champ d'intervention est très large au vu du nombre de compétences qu'elle exerce. En 2020, la Communauté de communes a poursuivi l'exercice des compétences telles qu'elles existent depuis la refonte des statuts.

En effet, les nouveaux statuts ont été adoptés par le Conseil communautaire le 10 juillet 2018 et entérinés par arrêté préfectoral du 22 novembre 2018. La définition de l'intérêt communautaire a, quant à elle, été votée en Conseil communautaire le 27 novembre 2018.

Les compétences obligatoires, de par la loi, et facultatives et optionnelles, au choix des élus communautaires et des conseils municipaux, qui ont été retenues sont présentées ci-dessous.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et touristique : zones d'activités économiques (ZAE) communautaires, politique locale du commerce, autres actions de développement économique, promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme et gestion des zones d'activités touristiques
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, enfance-jeunesse, temps péri et extra-scolaire, lutte contre l'isolement et l'exclusion, démocratie participative et citoyenneté
- Assainissement
- Eau
- Création et gestion de maisons de services au public

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Autres actions de développement touristique
- Actions culturelles d'intérêt communautaire
- Actions sportives d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et gestion de la chambre funéraire intercommunale

L'ADMINISTRATION

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges emploie 359 agents au 31/12/2020. Au travers de leurs missions ils exercent les compétences de l'EPCI afin de proposer un service public de proximité et de qualité aux usagers et habitants du territoire.

UNE ORGANISATION EN 3 PÔLES

L'organigramme repose sur 3 pôles de compétences, qui s'articulent autour de la Direction Générale. Ces trois pôles «Attractivités, Aménagement et Développement durable du Territoire» ; «Ressources et Moyens, Mutualisation» et «Cohésion sociale, Enfance, Solidarités, Culture et Sport», sont le reflet d'une administration dynamique et efficace au service du projet des élus communautaires, au profit du territoire, de ses communes et de ses habitants.

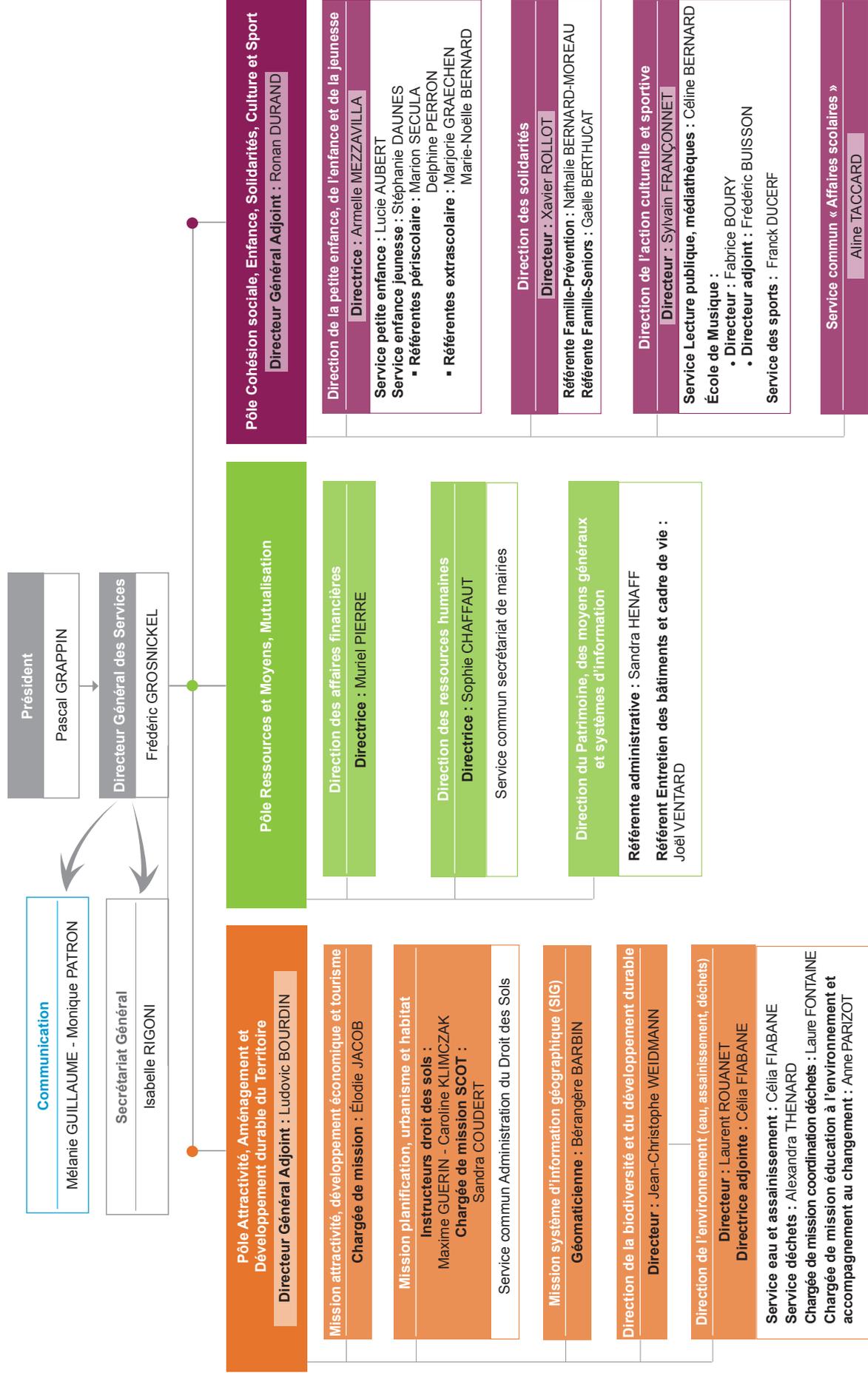
DES SERVICES ÉVOLUTIFS

Chaque pôle est organisé en missions, directions et services.

Si la structure globale de cet organigramme est stabilisée, il s'agit d'un document soumis à évolution, régulièrement actualisé en fonction des besoins et des mouvements de personnel.



ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

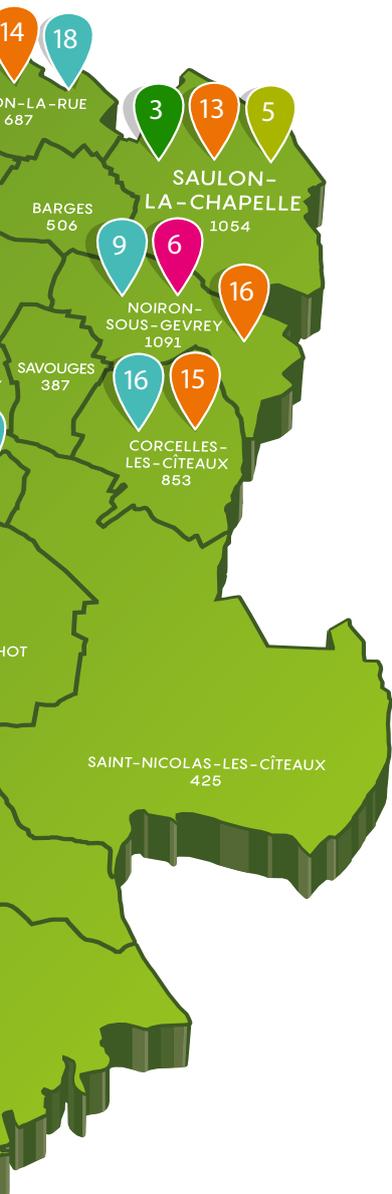


LA CARTE DES SITES COMMUNAUTAIRES

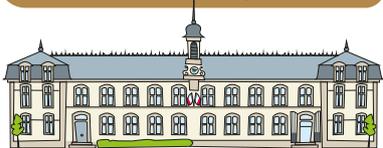
L'implantation sur le territoire des services et infrastructures de la Comm



Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges



1. Maison des Services Publics Nuits-Saint-Georges



2. Pôle administratif Gevrey-Chambertin



3. Centre technique Intercommunal Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin

Collecte d'ordures ménagères, eau, assainissement, services techniques



4. Direction des solidarités



5. Pôle biodiversité Tourisme - Gevrey-Chambertin

Réserve naturelle Nationale Combe Lavaux-Jean Roland, Zone Natura 2000



Petite enfance

- 1- Micro crèche "Les Lucioles" à Gevrey-Chambertin
- 2- Micro crèche "Les Loupiots" à Saulon-la-Rue
- 3- Multi-accueil "La Fée clochette" à Gevrey-Chambertin
- 4- Relais Petite Enfance à Gevrey-Chambertin
- 5- Relais Petite Enfance à Nuits-Saint-Georges
- 6- Relais Petite Enfance de Noiron-sous-Gevey
- 7- Multi-accueil "La Coccinelle" à Nuits-Saint-Georges

Écoles et accueils périscolaires

- 1- Le Pôle scolaire Val du Vergy (l'Étang-Vergy) : où se situe une médiathèque, un accueil périscolaire, une école primaire
- 2- Le RPI de Chamboeuf
- 3- Le RPI de Brochon-Fixin
- 4- École primaire Louis Combe à Couchey
- 5- Groupe scolaire Gaston Roupnel à Gevrey-Chambertin
- 6- RPI Morey-Saint-Denis/ Chambolle-Musigny
- 7- Concoeur
- 8- Clos Michel à Nuits-Saint-Georges
- 9- Pôle des Hautes-Côtes à Villers-la-Faye
- 10- RPI Côte de Nuits à Corgoloin
- 11- Pôle de la Forêt à Argilly
- 12- Pôle de la Vouge à Gilly-les-Cîteaux
- 13- Saulon-la-Chapelle
- 14- Saulon-la-Rue
- 15- Corcelles-les-Cîteaux
- 16- Accueil péri et extrascolaire à Noiron-sous-Gevey



Déchèteries

- 1- Brochon
- 2- Nuits-Saint-Georges
- 3- Flagey-Echezeaux
- 4- Quincy
- 5- Saulon-la-Chapelle



Culture : Ecole de Musique

- 1- Nuits-Saint-Georges
- 2- Gevrey-Chambertin



Culture : Médiathèques

- 1- Médiathèque et service culturel à Nuits-Saint-Georges
- 2- Médiathèque à Gevrey-Chambertin (au centre socioculturel, bâtiment Arc-en-Ciel)
- 3- Médiathèque à Couchey
- 4- Médiathèque à l'Étang-Vergy
- 5- Médiathèque à Meuilley



Équipements sportifs

- 1- Piscine à Vougeot
- 2- Piscine à Nuits-Saint-Georges
- 3- Gymnase à Saulon-la-Chapelle
- 4- 2 Gymnases à Nuits-Saint-Georges
- 5- Terrain de rugby à Nuits-Saint-Georges



stations d'épuration

- 1- Brochon
- 2- Chamboeuf
- 3- Curley
- 4- Curtil-Vergy
- 5- Valforêt
- 6- Reuille-Vergy
- 7- Segrois
- 8- Saint-Philibert
- 9- Noiron-sous-Gevey
- 10- Epernay-sous-Gevey
- 11- Meuilley
- 12- Quincy
- 13- Flagey-Echezeaux
- 14- Boncourt-le-Bois
- 15- Villers-la-Faye
- 16- Corcelles-les-Cîteaux
- 17- Broindon
- 18- Saulon-la-Rue

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2020

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUI OEUVRE POUR L'ATTRACTIVITÉ,
L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SON TERRITOIRE

PÔLE ATTRACTIVITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le pôle, placé sous la responsabilité d'un directeur général adjoint, regroupe les missions, directions et services en charge des politiques publiques destinées à développer l'attractivité du territoire, à son aménagement concerté et à la protection de son environnement et du cadre de vie.

Missions

- Participer à la définition de la stratégie et mettre en œuvre les actions définies par les élus dans le cadre des compétences communautaires dans les domaines de l'aménagement de l'espace (habitat, urbanisme, mobilité, énergie, aménagement numérique), du développement économique (actions de promotion et de prospection, aménagement et commercialisation des zones d'activités, aides aux entreprises...), de l'environnement et du développement durable ;
- Piloter, animer, et instruire les études et les projets structurants de la Communauté dans ces domaines d'intervention selon le mode « projet » ;
- Inscrire l'action de la Communauté dans les stratégies régionales et locales, animer la contractualisation avec les partenariats institutionnels (Région, Département, Pays Beaunois, etc).

Objectifs

Favoriser le développement cohérent, concerté et durable du territoire communautaire.

Moyens

Personnel :

Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, le Pôle est organisé en 3 missions et 2 Directions.

Principales actions 2020

Conception, pilotage et mise en œuvre des dispositifs de soutien à l'activité économique liés à la crise sanitaire ;

Poursuite de la révision du SCOT ;

Conduite des projets de zones d'activités économiques ;

Préparation du transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » ;

Lancement et pilotage de certains projets d'équipement communautaire (Nouvelle école de musique à Nuits-Saint-Georges , Cinéma Nuiton) ;

Équipement numérique du territoire ;

Participation aux dispositifs et projets de développement supra communautaires : Pays Beaunois, Climats du vignoble de Bourgogne ;

Réflexion et définition de la démarche d'élaboration du projet de territoire communautaire ;

Encadrement et participation au suivi de l'activité des directions et missions du pôle Attractivité Aménagement et Développement Durable : Direction de l'environnement, Direction Biodiversité et développement durable.

Développement économique et touristique

Développement économique

Objectifs

Intervenir auprès des TPE du territoire au regard de la crise sanitaire liée au COVID-19 auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté ;

Réflexion sur la mise en œuvre des actions 2020, dont l'outil « Manager de proximité »

Suivi et continuité du projet « Comptoir de Campagne »

Suivi de l'aménagement et du développement des Zones d'Activités Economiques

Moyens

Personnel :

0.5 ETP en la personne d'Elodie JACOB

0.5 ETP en la personne de Ludovic Bourdin

Infrastructures / Matériel spécifique :

Ordinateur portable / bureau au pôle administratif à Gevrey-Chambertin / bureaux à l'Espace France Services de Nuits-Saint-Georges

Principales actions 2020

Mise en place de la démarche « Manager Commerce »

Mise en œuvre du Pacte Régional des territoires

Définition, validation et mise en œuvre du Fonds Régional des Territoires (budget, actions, règlement d'intervention communautaire auprès des TPE du territoire)

Mise en œuvre du Fonds Régional des Territoires : soutien aux TPE, lancement de la réflexion pour mettre en place un site Internet commerce à l'échelle de l'EPCI, réflexion sur le développement du commerce de proximité dans les Hautes Côtes ;

Suivi du projet « Comptoir de Campagne » : déploiement de boutique sur le territoire, visite du concept en Saône-et-Loire/Beaujolais



Développement touristique

Objectifs

Implication et participation de façon transversale du pôle à la définition d'une politique cyclo en réponse aux appels à projet Mobilité Rurale et Vélos & Territoires, politique qui comprend notamment la mise en tourisme de la vélo-route (fiche action n°7 du PDT 2018-2022) et la valorisation des gares (bâtiments intérieurs et aménagement extérieur) ;

Continuer le travail de fond sur le développement d'une stratégie en faveur des activités de pleine nature sur le territoire communautaire (type d'activités, localisation, méthode de travail) ;

Maintenir et assurer l'accompagnement des porteurs de projets (immobilier d'entreprise).

Moyens

Personnel : 0,5 ETP en la personne d'Elodie JACOB

Infrastructures / Matériel spécifique : ordinateur portable / bureau au pôle administratif à Gevrey-Chambertin

Principales actions 2020

Définition, rédaction et validation du cahier des charges pour la définition d'un schéma directeur vélo, accompagnement au changement et valorisation des gares ;

Suivi du travail réalisé par l'Office de Tourisme communautaire : budget, actions ;

Validation des panneaux promotionnels de Gevrey et de Nuits, panneaux à déployer sur l'autoroute dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de signalisation d'animation culturelle et touristique phase 2 ;

Prise de contact par VVF auprès de la Communauté de communes pour étudier la possibilité d'implanter sur le territoire communautaire un village vacances.

Chiffres clés 2020

Budget de fonctionnement et investissement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 377 308,59 € (dont 262 676,32€ de reversement de taxe de séjour)

Recettes : 340 556,38 € (dont 261 852,50€ de taxe de séjour)

INVESTISSEMENT

Dépenses : 66 958,66 €

Recettes : 40 260,46 € (manque subvention FEADER pour la signalétique Climats)

GESTION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Missions

Gestion de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (55 communes).

Objectifs

Collecter et reverser la taxe de séjour dédiée à financer le fonctionnement de l'Office du Tourisme pour déployer et conforter tout au long de l'année la destination touristique de notre territoire.

Moyens

Personnel :

1 agent à mi-temps

Infrastructures / Matériel spécifique :

Une plateforme de télédéclaration a été mise en place l'année précédente pour faciliter les démarches des hébergeurs et permettre un traitement plus efficace de la taxe de séjour.

Cette année, passage à la V4, nouvelle version pour tenir compte des contraintes de la réforme de la taxe de séjour.

Principales actions 2020

- Suivi de la régie de recette, relances des opérateurs numériques, mise en demeure des hébergeurs pour défaut de déclaration ou retard de paiement, recherche des hébergeurs non-déclarés et taxation d'office;
- Les outils et supports d'information vers les hébergeurs :
 - Les supports d'information**
 - Le portail d'information "grand public"
 - Les supports d'information taxesejour.fr
 - Les canaux de diffusion de l'information**
 - La gestion de documents de la collectivité
 - La diffusion d'articles via la pop-up ou l'espace hébergeurs
 - L'envoi d'emails en masse ou segmentés

Les changements au 1^{er} janvier 2020 suite à la réforme de la Taxe de séjour

- **Disposition exceptionnelle pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire** : L'article 47 de loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 offre la possibilité aux communes et aux EPCI qui ont institué une taxe de séjour ou une taxe de séjour forfaitaire d'exonérer totalement les redevables au titre de 2020 par une délibération prise entre le 10 juin et le 31 juillet 2020. Lorsqu'elle est adoptée, l'exonération s'applique systématiquement : à toutes les natures ou catégories d'hébergements à titre onéreux proposés sur le territoire concerné ; pour les sommes dues pour l'ensemble de l'année 2020 (régime forfaitaire) ; pour les nuitées effectuées à compter du 6 juillet et jusqu'au 31 décembre 2020 (régime réel) ; aux taxes additionnelles prévues aux articles L. 3333-1 et L. 2531-17 du CGCT.

Par conséquent : les sommes acquittées au titre de la période exonérée font l'objet d'une restitution sur présentation par le redevable d'une demande à la commune ou à l'EPCI (régime forfaitaire) ou au professionnel préposé à la collecte de la taxe de séjour (régime « réel ») ; les sommes non restituées au redevable au 30 juin 2021 feront l'objet d'un reversement à la commune ou l'EPCI ; les redevables de la taxe de séjour forfaitaire sont dispensés de la déclaration prévue à l'article L. 2333-43 du CGCT.

Le décret du 16 octobre 2019 contient deux dispositions détaillées ci-après : la modification du délai de transmission des informations des délibérations et la révision de la procédure de taxation d'office.

La loi de finances pour 2020 a modifié le régime juridique applicable en matière de taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2020. D'une part, les hébergements sans classement ou en attente de classement taxés proportionnellement au coût par personne de la nuitée sont désormais systématiquement assujettis au régime de la taxe dite « au réel ». D'autre part, les auberges collectives, nouvellement définies dans le code du tourisme, sont intégrées dans le barème tarifaire. Enfin, le calendrier de reversement de la taxe collectée par les plateformes est modifié et l'état déclaratif est complété.

Taxation des auberges collectives : Le tarif applicable aux auberges collectives est celui adopté par la collectivité territoriale pour la catégorie des hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles et chambres d'hôtes (tarif compris entre 0,20 et 0,80 €), sur notre territoire.

Impact de la suppression de la taxe d'habitation sur les règles d'assujettissement à la taxe de séjour : jusqu'alors, la taxe de séjour était établie sur les personnes qui n'étaient pas domiciliées dans la commune (ou communauté de communes) et qui n'y possédait pas de résidence à raison de laquelle elles étaient redevables de la taxe d'habitation.

Dorénavant, seul le critère de la domiciliation est retenu. Dans ces conditions, les personnes qui peuvent justifier être domiciliées sur le territoire de la commune (ou communauté de communes), quand bien même elles disposeraient ailleurs d'une autre résidence, ne sont pas assujetties à la taxe de séjour.

Régime d'imposition applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement : lorsqu'ils instituent la taxe de séjour, les communes et les groupements de communes doivent choisir le régime d'imposition applicable pour chaque nature d'hébergement prévue par le code général des collectivités territoriales. Or, les hébergements en attente de classement ou sans classement sont, depuis le 1er janvier 2019, taxés proportionnellement au coût par personne de la nuitée. Il était difficile, voire parfois impossible, de déterminer le montant de taxe de séjour dû par le logeur lorsque le régime du forfait s'appliquait. C'est la raison pour laquelle l'article 112 de la loi de finances 2020 prévoit dorénavant que les hébergements en attente de classement ou sans classement sont taxés systématiquement selon le régime d'imposition dit « au réel ».

Modification du calendrier pour le reversement de la taxe de séjour collectée par les plateformes de location : dorénavant, les plateformes devront procéder à deux versements de la taxe de séjour qu'elles auront collectée : au plus tard le 30 juin et le 31 décembre. Cette évolution s'applique aux

versements dus à compter du lendemain de la promulgation de la loi de finances pour 2020.

Complément de l'état déclaratif

- Lorsqu'ils reversent la taxe de séjour collectée, les professionnels sont tenus d'accompagner le paiement d'un état déclaratif.
- Au 1er janvier 2020, la liste des informations, que les logeurs sont tenus de fournir lorsque la taxe de séjour collectée est reversée est la suivante :
 - Nombre de personnes ayant logé ;
 - Nombre de nuitées constatées ;
 - Montant de la taxe perçue ;
 - Motifs d'exonération de la taxe de séjour, le cas échéant :
 - Date de la perception ;
 - Date de début du séjour ;
 - Adresse du logement, y compris pour les plateformes de location ;
 - Prix de chaque nuitée lorsque l'hébergement n'est pas classé ;
 - Numéro d'enregistrement de l'hébergement prévu à l'article L. 324-1-1 du code du tourisme s'il existe.

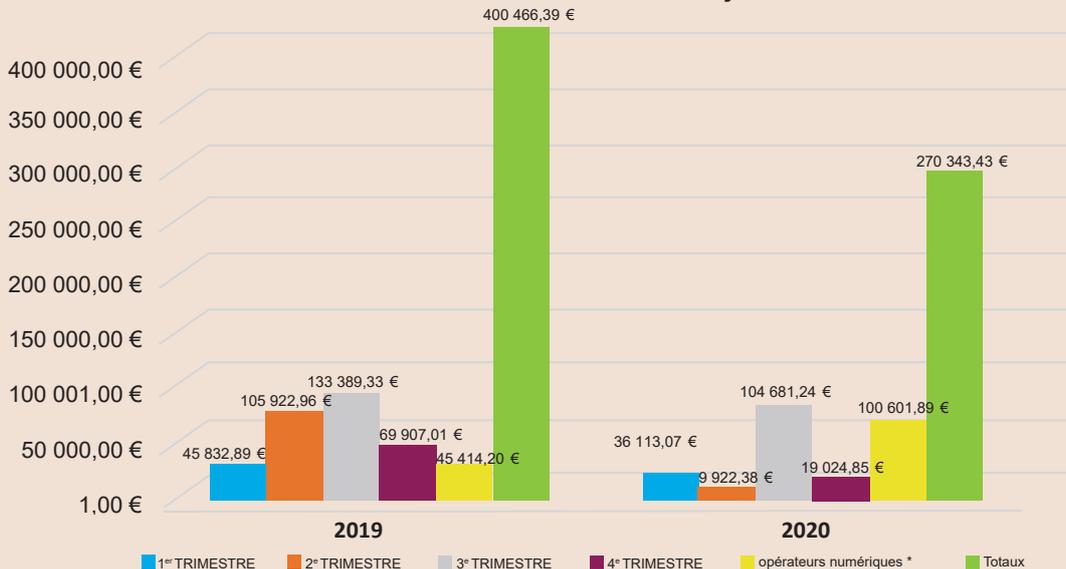
Modification de la date limite de saisie des informations des délibérations dans Ocsit@n : dorénavant, les communes et les groupements de communes doivent informer l'administration fiscale des caractéristiques de leurs délibérations avant le 1er novembre de l'année précédant l'application de celles-ci. Cette communication se matérialise par l'intégration des informations délibérées dans l'application Ocsit@n.

Révision de la procédure de taxation d'office : la procédure de taxation d'office a été revue afin de permettre aux collectivités d'adresser un avis de taxation d'office basé sur un montant estimé pour l'ordonnateur à partir des éléments dont il dispose.

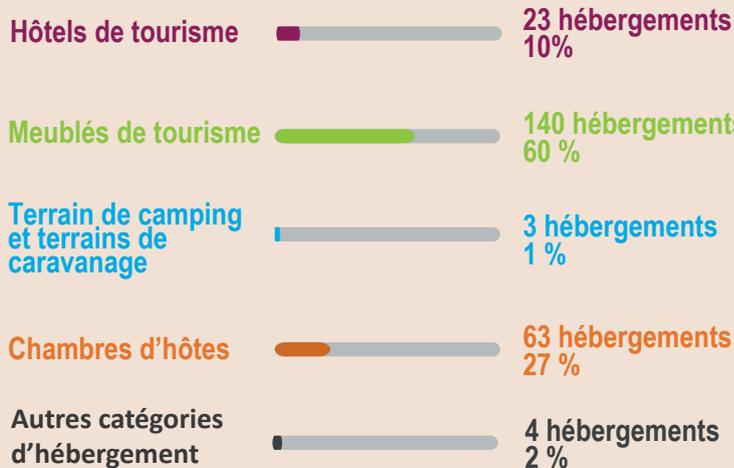
Chiffres clés 2020

Taxe de séjour déclarée : **270 343,43 €**

Évolution de la collecte de la taxe de séjour 2019 - 2020



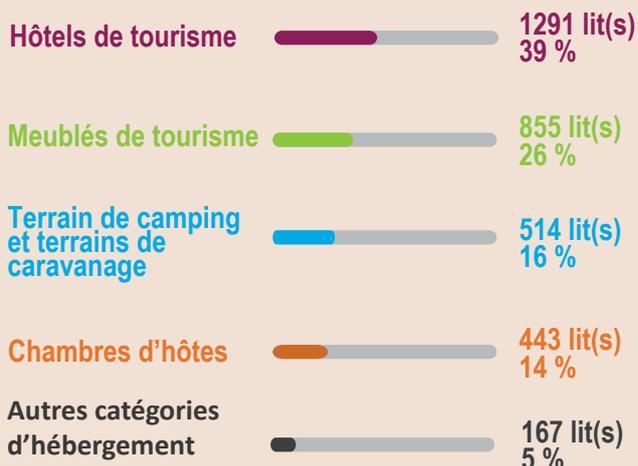
Hébergements actifs par nature d'hébergement



TAUX D'OCCUPATION EN % 2020



En nombre de lits : 3 270



Nombre de nuitées : 115 965

Nombre d'hébergements :
259 dont 26 désactivés, soit 233

Procédure de mise en demeure de régularisation de la taxe de séjour : **6 contre 18 en 2019**

CONCLUSION :

Si 2019 avait été une année marquée par une belle progression de fréquentation, 2020 accuse une baisse de fréquentation significative du fait de la crise sanitaire.

En dehors des mois de juillet, août et septembre, les mois de confinement et les faibles niveaux de fréquentation demeurent à des niveaux insuffisants pour faire face aux charges de fonctionnement de l'office du tourisme communautaire.

Les conséquences de la crise sanitaire ont été importantes en matière d'activités économiques pour le tourisme, privant ainsi l'office de près de 130 000 €.

SERVICE URBANISME- MISSION SCoT

Missions

Révision et mise en œuvre du SCoT

Objectifs

- Mener la révision du SCoT ;
- Assurer le rôle de Personne Publique Associée et émettre des avis sur les documents d'urbanisme et projets concernés ;
- Accompagnement des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme

Moyens

Personnel :

- Mise à disposition du syndicat mixte d'une chargée de mission à temps plein ;
- Mise à disposition du syndicat mixte de 3 personnes à temps partiel (pour la Communauté de communes)

Principales actions 2020

Révision du SCoT :

- Election du syndicat mixte, comité syndical du 23 septembre 2020
- Reprise des travaux sur la révision du SCOT avec une présentation des enjeux du SCOT et du diagnostic aux nouveaux élus en décembre 2020.

Rôle de PPA :

- 12 avis émis dont 5 sur des élaborations ou évolutions de documents d'urbanisme sur la Communauté de Communes et 1 permis d'aménager.
- 1 avis sur le PLH de la CABCS

Planification urbanisme et habitat

INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Missions

- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du Code de l'urbanisme : instruction réglementaire, étude technique de la demande depuis sa transmission par la mairie jusqu'à l'envoi d'une proposition de décision au maire. Dans ce cadre, le service agit en concertation avec le maire qui lui adresse toutes instructions et informations nécessaires ;
- Transmission aux services fiscaux de la DDT pour la perception des taxes d'urbanisme en vigueur dont les autorisations constituent le fait générateur relevant de la compétence de la DDT ;
- Transmission des renseignements d'ordre statistique demandés par les services de l'État pour l'établissement des fichiers SITADEL ;
- Transmission des dossiers en Préfecture pour le contrôle de légalité ;

- Accompagnement des communes dans l'élaboration et dans les procédures d'évolutions (modification, révision, mise en compatibilité, etc.) de leurs documents d'urbanisme.

Objectifs

- Proposer une décision dans les meilleurs délais et juridiquement solide pour éviter tout contentieux ;
- Conseiller les communes dans la modification de leurs documents d'urbanisme pour une instruction cohérente sur leur territoire et aux vues de leur spécificités.

Moyens

Personnel :

2 agents à temps complet + 1 agent à temps partiel.

Mouvements 2020 :

- 1 départ à l'automne : recrutement en cours (délai mutation). Période de sous-effectif en fin d'année.
- à partir du 1er/12/2020 : 1 assistante administrative à 50%.

Chiffres clés 2020

- **45 communes adhérentes :**
 - **38** sous Plan Local d'Urbanisme (2 PLU pour Valforêt) ;
 - **6** sous Carte Communale ;
 - **2** sous Plan d'Occupation des Sols caduc
 - **4** communes en procédure d'élaboration de PLU : Corgoloin / Marey-les-Fussey / Saulon-la-Rue / Vosne-Romanée
 - **6** communes en procédure de révision de PLU : Broindon / Gilly-Les-Citeaux / Magny-lès-Villers / Saulon-La-Chapelle / Villers-La-Faye / Villars-Fontaine
 - **2** communes en procédure de modification de PLU : Comblanchien / Gevrey-Chambertin
 - **3** communes en procédure de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : Brochon / Couchey / Fixin.
- Bilan dossiers ADS 2020 :**
Certificat d'urbanisme opérationnel : **47**
Déclaration Préalable : **674**
Permis de Construire : **227**
Permis de Démolir : **13**
Permis d'Aménager : **10**
- Total de dossiers instruits : 971**
- Le service continue de s'accroître avec l'adhésion de 2 nouvelles communes (Marey-lès-Fussey et Vosne-Romanée).

Développement durable et protection de la biodiversité

Missions

Préserver les sites, paysages remarquables et la trame verte et bleue ;

Acteur du changement vers le développement durable.

Moyens

Personnel :

Au 31/12/2020 : Directeur, Conservateur de la RNN, 3 Chargés de mission

Infrastructures / Matériel spécifique :

Locaux rue des Halles,

2 véhicules légers,

Bureautique,

Matériel spécifique à la gestion de sites et aux suivis faune flore.

Principales actions 2020

Réserve Naturelle :

Poursuite de la restauration du site (exploitation des résineux, défrichement des milieux ouverts, nettoyage du bec de judry, un rocher dégradé par de la peinture en 2019),

Inauguration de l'aménagement de la Combe Lavaux (sentier d'interprétation).

Natura 2000 :

Accompagnement des nombreux projets des deux sites Natura 2000 (manifestations sportives, dessertes forestières, restauration d'un étang, restauration de sites de pelouses sèches, plantation de vignes, activité d'élevage, plan de gestion du plateau de Chenôve post-incendie, etc.),

Actualisation du nouveau document d'objectif du site Côte Dijonnaise après la fusion avec les sites « Chauve-Souris ».

SILENE

Réalisation du porter à connaissance de la biodiversité pour les 55 communes,

Plantation de haies (quasiment 6km à l'issue du chantier), restauration d'un site à Nuits-saint-Georges et Villars-Fontaine,

Initiation de la mobilisation des agriculteurs et viticulteurs pour la biodiversité,

Participation à la réalisation de la Halle Chambertin,

Expérimentation à Saulon-la-Chapelle pour la réalisation d'un plan d'action biodiversité participatif.

PCAET (qui sera arrêté en mai 2021)

Finalisation et instruction du PCAET,

Accompagnement de projets d'énergies renouvelables.



Protection de l'environnement : eau, assainissement, déchets

SERVICE EAU

Missions

La compétence d'Alimentation en Eau Potable au sein de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comprend très synthétiquement la production, le traitement et la distribution d'eau potable.

Le service de l'eau assure, avec ses propres moyens techniques, humains et financiers, sur les communes en Régie Directe ou bien via ceux du délégataire pour le reste du territoire :

- l'entretien des équipements de captage et de stockage d'eau potable,
- l'entretien des installations de traitement d'eau potable,
- l'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable (canalisations et branchements),
- la réalisation des branchements d'eau potable,
- le changement des compteurs ainsi que de la robinetterie associée,
- les modifications d'abonnements,
- la gestion des demandes des abonnés,
- la relève biannuelle des compteurs,
- la facturation de l'eau,
- la facturation de l'assainissement pour le compte du service Assainissement de la Communauté de Communes.

Deux modes de gestion sur le territoire :

- en régie directe sur 24 communes du territoire. Ce sont les agents de la Communauté de communes qui assurent la gestion et la distribution de l'eau ainsi que la facturation ;
- en Délégation de Service Public sur 31 communes du territoire, en l'occurrence auprès de VEOLIA ou SUEZ

Objectifs

Assurer la distribution d'une eau de qualité à tout moment.

Moyens

Personnel :

Le service Eau est composé de dix agents, dont un chef de service (Eau & Assainissement), six fontainiers dont un électricien, deux agents de facturation et un agent administratif dédié au suivi de la Délégation des Services Publics (Véolia et Suez).

Infrastructures / Matériel spécifique :

• en régie :

14 ressources, 226 km de réseau, 31 réservoirs, 6 700 abonnés

• en Délégation de Service Public :

6 ressources, 304 km de réseau, 13 réservoirs, 6 600 abonnés

Matériel de relève (radio-relève), de prélocalisation et de recherche de fuites.

Principales actions 2020

Travaux de renouvellement d'eau potable impasse Ste Anne, rue du Tribourg et rue de Chaux (à réceptionner en 2021) ;

Travaux de renouvellement sur Vosne Romanée (en parallèle des travaux d'assainissement, à réceptionner en 2021) ;

Paquier du Potu : travaux pour la mise en place d'un second filtre à charbon actif (à terminer en 2021) et remplacement de la pompe du forage avec sa colonne d'exhaure ;

Homogénéisation de la télégestion avec changement d'équipements de communication (à terminer en 2021) ;

Maîtrise d'œuvre pour travaux de renouvellement de conduite rue Ribordot à Morey St Denis (travaux 2021) ;

Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable (900 ml) sur Chevannes (à terminer en 2021) ;

Travaux eau potable à Vosne Romanée (fin en 2020).

Chiffres clés 2020

Tarifs Régie au 1er janvier 2021 (hors abonnements compteurs)

REGIE	Nuits-Saint-Georges	Villars-Fontaine	Villers-La-Faye	Territoire ex-CC Gevrey	Segrois
Forfait eau € HT (pour compteur 15 mm)	32.20 €	37.03 €	28.00 €	37.60 €	37.60 €
Redevance € HT/m ³ (hors FFR)	1,206 €	1.034 €	1.493 €	1.268 €	0,848 €
Fonds Financier de Renouvellement	0,0075 €	0,2000 €	1,1000 €	0,5500 €	0,5500 €
Préservation des ressources € HT/m ³	0,0567 €	0,0584 €	0,0729 €	0,0878 €	0,0462 €

Tarifs DSP au 1er janvier 2021

DSP	Hautes-Côtes	Arcenant	Sud Dijonnais	Premeaux Prissey	Secteur de Vosne	Plaine
Forfait eau € HT	14.02 €	14.02 €	15.82 €	9.82 €	17.02 €	15.82 €
Redevance € HT / m ³ (hors FFR)	0,20 €	0,20 €	0,48 €	0,38 €	0,45 €	0,30 €
Fonds Financier de Renouvellement	0,2000 €	0,2000 €	0,2000 €	0,2000 €	0,2000 €	0,2000 €

Comptes administratifs pour la Communauté de communes :

Budget REGIE	2017	2018	2019	2020
Dépenses fonctionnement	1 588 544 €	2 558 792 €	2 835 844 €	2 747 832 €
Recettes fonctionnement	1 832 312 €	2 665 071 €	4 450 769 €	2 532 963 €
Résultat fonctionnement	243 768 €	106 279 €	1 614 925 €	- 214 869 €
Dépenses investissement	462 879 €	760 339 €	2 765 819 €	436 360 €
Recettes investissement	317 414 €	741 655 €	1 043 477 €	2 796 233 €
Résultat investissement	-145 465 €	-18 684 €	-1 722 343 €	2 359 874 €
Résultat clôture	98 303 €	87 595 €	-107 417 €	2 145 005 €

Excédent de fonctionnement à fin 2020 après couverture de déficit d'investissement : 1 253 978 €

Budget DSP	2017	2018	2019	2020
Dépenses fonctionnement	122 558 €	549 612 €	492 218 €	429 977 €
Recettes fonctionnement	506 498 €	703 201 €	1 353 917 €	585 789 €
Résultat fonctionnement	383 940 €	153 589 €	861 699 €	155 812 €
Dépenses investissement	240 948 €	1 033 442 €	930 855 €	266 715 €
Recettes investissement	109 924 €	1 223 587 €	686 383 €	950 068 €
Résultat investissement	-131 024 €	190 145 €	-244 472 €	683 353 €
Résultat clôture	252 916 €	343 734 €	617 228 €	839 165 €

Excédent de fonctionnement à fin 2020 après couverture de déficit d'investissement : 1 282 168 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

Missions

La Communauté de communes est responsable de la collecte des eaux usées, de leur transport par des canalisations jusqu'aux stations d'épuration et de leur « dépollution » avant rejet dans les cours d'eau ou le milieu naturel.

La Communauté de communes assure également le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La gestion est réalisée de la manière suivante :

- **En Régie Directe sur 46 communes** du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de communes ;
- **En Délégation de Service Public sur 9 communes** du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'en 2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Objectifs

Le service Assainissement a pour objectif de permettre la bonne évacuation et le traitement adapté des eaux usées de chaque abonné en respectant la réglementation et en protégeant le milieu naturel. Progressivement, la disparité des tarifs préexistants impliquera une convergence tarifaire.

Moyens

Personnel :

L'équipe est composée d'1 chef de service, 1 technicien, 1 agent administratif, 7 agents terrain (6 en poste actuellement) et 1 agent en charge de la plateforme de compostage.

Infrastructures / Matériel spécifique :

Gestion en régie de :

- 4 stations d'épuration à boues activées : Brochon, Quincey, Flagey-Echézeaux, Meuilley.
- 1 filtre planté de roseaux : Chamboeuf.

- 1 lagune : Boncourt-le-Bois.
- 4 lits bactériens : Curley, Reulle-Vergy, Valforêt et Segrois.
- 1 filière compacte (filtre coco) : Valforêt.
- 37 postes de refoulement.
- 245 km de réseaux d'eaux usées.
- 9 600 abonnés à l'assainissement collectif.
- 1 430 usagers en assainissement non collectif.

Gestion en délégation de :

- 1 station d'épuration à boues activées : Saulon-la-Chapelle.
- 4 filtres plantés de roseaux : Saint-Philibert, Noiron-sous-Gevrey, Corcelles-lès-Cîteaux et Épernay-sous-Gevrey.
- 2 lagunes : Corcelles-lès-Cîteaux, Broindon.
- 21 postes de refoulement.
- 54 km de réseaux d'eaux usées.
- 2 220 abonnés à l'assainissement collectif.

Principales actions 2020

Principales études 2020 :

Poursuite du diagnostic sur 20 communes, dont zonages sur 8 communes ;

Raccordement des communes de Corgoloin, Villers-la-Faye et Magny-les-Villers ;

Vérification des conformités des nouveaux branchements pour Corgoloin et Magny-les-Villers ;

Lancement de la maîtrise d'œuvre sur la STEP de Brochon en vue d'un redimensionnement et de la reconstruction partielle des ouvrages de traitement des effluents ;

Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la STEP de Saulon la Chapelle ;

Maîtrise d'œuvre pour travaux de mise en séparatif de la rue Ribordot à Morey-Saint-Denis.

Principaux travaux 2020 :

Travaux de mise en séparatif sur la commune de Vosne-Romanée (à réceptionner en 2021) ;

Travaux d'extension de la lagune de Boncourt le Bois ;

Travaux (phase 2, AEP, Assainissement et eaux pluviales) sur Nuits Saint Georges (à réceptionner en 2021) ;

Travaux de mise en séparatif des allées Fonteny et des Estournelles à Gevrey-Chambertin (terminés en 2021) ;
 Lancement des travaux d'assainissement (et AEP) sur Chevannes (à terminer en 2021) ;
 Phase préparatoire des travaux d'assainissement sur Détain et Bruant (réalisés en 2021) ;
 Déploiement d'une télégestion homogène des ouvrages d'assainissement (et d'eau) (à terminer en 2021.)

Chiffres clés 2020

Tarifs de l'assainissement en régie votés au 1^{er} janvier 2021 :

	Abonnement assainissement € HT	Redevance assainissement € HT /m ³	Prix € HT assainissement ramené au m ³ (120 m ³)
Secteur Hautes Côtes de Nuits (1)	76.00 €	1.30 €	1.93 €
Secteur Vosne (2)	60.40 €	1.23 €	1.74 €
Secteur Plaine (3)	41.20 €	1.18 €	1.52 €
Corgoloin – Magny Les Villers	78.40 €	1.67 €	2.32 €
Boncourt le Bois	53.20 €	1.12 €	1.57 €
Part communautaire Sud Dijonnais (4) (Part délégataire 2020 pour info)	10.00 (26.56)	0.10 (1.1370)	0.18 (1.36)
Chambolle-Musigny & Morey-St-Denis	45.40 €	1.31 €	1.69 €
Gevrey-Chambertin autres communes (5)	32.80 €	1.31 €	1.58 €

- (1) : Arcenant, Chaux, Fussey, Marey-lès-Fussey, Meuilley, Villars-Fontaine
 (2) Flagey-Echézeaux, Gilly-lès-Cîteaux, Saint-Bernard, Vosne-Romanée, Vougeot
 (3) Agencourt, Comblanchien, Gerland, Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey, Quincey, Villers-la-Faye
 (4) Barges, Broindon, Corcelles les Cîteaux, Epernay Sous Gevrey, Noiron Sous Gevrey, Saint Philibert, Saulon la Chapelle, Saulon la Rue, Savouges.
 (5) Bevy, Brochon, Chamboeuf, Chevannes, Clemencey, Collonges-Les-Bevy, Couchey, Curley, Curtil-Vergy, Detain-et-Bruant, Fixin, Gevrey-Chambertin, l'Etang-Vergy, Messanges, Quemigny-Poisot, Reulle-Vergy, Segrois, Semezanges, Ternant, Urcy

Montant des prestations d'ANC pour le secteur géré en régie (au 1^{er} janvier 2021) :

- redevance ANC : 20 € HT/an
- contrôle de conception implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 90 € HT
- contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 130 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de conception implantation : 150 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 200 € HT.

Comptes administratifs pour la Communauté de communes :

Budget Régie	2017	2018	2019	2020
Dépenses fonctionnement	2 877 293 €	3 186 823 €	2 947 440 €	3 284 035,92 €
Recettes fonctionnement	6 236 914 €	3 290 060 €	3 177 666 €	3 616 609,73 €
Résultat fonctionnement	3 359 621 €	103 238 €	230 226 €	332 573,81 €
Dépenses investissement	1 230 603 €	1 002 723 €	2 326 871 €	1 971 613,18 €
Recettes investissement	2 156 957 €	1 142 086 €	1 122 726 €	2 876 128,54 €
Résultat investissement	926 354 €	139 364 €	-1 204 146 €	904 515,36 €
Résultat clôture	4 285 975 €	242 601 €	-973 920 €	1 237 089,17 €

Excédent de fonctionnement à fin 2020 après couverture de déficit d'investissement : 1 975 894 €

Budget DSP	2017	2018	2019	2020
Dépenses fonctionnement	176 997 €	228 076 €	209 072 €	262 696 €
Recettes fonctionnement	220 267 €	253 456 €	308 614 €	231 391 €
Résultat fonctionnement	43 270 €	25 380 €	99 42 €	- 31 305 €
Dépenses investissement	156 474 €	145 150 €	218 461 €	428 750 €
Recettes investissement	153 803 €	155 928 €	155 909 €	178 303 €
Résultat investissement	-2 671 €	10 778 €	-62 552 €	- 250 447€
Résultat clôture	40 599 €	36 158 €	36 991 €	- 281 752 €

Excédent de fonctionnement à fin 2020 après couverture de déficit d'investissement : 654 000 €

SERVICE DÉCHETS

Missions

Le service Déchets assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire.

Cette compétence se décline en différentes missions :

- Collecte et traitement des ordures ménagères en porte-à-porte ;
- Collecte, traitement et exploitation de cinq déchèteries (gardiennage, enlèvement et traitement des différents flux) ;
- Collecte et traitement des déchets recyclables en apport volontaire et en porte-à-porte ;
- Exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Gestion des comptes usagers et facturation de la redevance incitative ;
- Sensibilisation à la Prévention et à la réduction des déchets.

L'ensemble de ces missions est réalisé en régie ou par l'intermédiaire de prestataires de services.

Objectifs

Le service Déchets a pour objectif d'apporter à chaque usager du service les moyens d'évacuer ses déchets en favorisant la valorisation et le réemploi autant que possible.

Outre l'obligation de permettre à chacun d'évacuer ses déchets dans le respect de la réglementation en vigueur, le service possède un rôle de sensibilisation, d'accompagnement et d'éducation aux thématiques déchets afin de faire évoluer les comportements et de responsabiliser/sensibiliser les usagers dans leur manière d'acheter, de consommer et in fine, de jeter.

En permanente recherche d'optimisation des coûts malgré l'augmentation des taxes, la réglementation plus pointilleuse et les souhaits exprimés par la population, le service Déchets s'attache à maintenir des prestations adaptées aux enjeux actuels et futurs.

Moyens

Personnel :

Le service dispose d'une équipe d'agents administratifs et d'agents de terrain pour assurer dans les meilleures conditions ses missions.

L'équipe est répartie sur les pôles de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

L'équipe est ainsi composée de 8 agents administratifs et de 12 agents techniques, lesquels interviennent principalement pour le fonctionnement et la gestion de la régie.

Infrastructures / Matériel spécifique :

Afin de permettre un accès facile au service, cinq déchèteries sont réparties sur le territoire.

Le fonctionnement de la régie de collecte induit un parc de matériel roulant suffisant pour assurer l'ensemble des prestations soit 3 camions de collecte d'ordures ménagères dont 1 de réserve, 1 camion multi bennes, 1 rouleau compacteur de bennes, 1 atelier mais également plus de 50 bennes, plus de 300 colonnes aériennes pour la collecte sélective.

Le service étant chargé d'établir la facturation de la redevance incitative, il dispose d'un logiciel de facturation adapté et permettant la gestion des comptes et la facturation.

Principales actions 2020 :

Suite à la fusion, l'année 2017 avait été consacrée à une réflexion sur l'harmonisation du service et sur l'uniformisation des pratiques. 2018 a vu se concrétiser des tarifs de redevance incitative uniformisés, à l'échelle du territoire des 55 communes. Depuis le 1er janvier 2019, la simplification et l'harmonisation se traduisent par un unique budget, non assujéti à la TVA.

Une étude d'optimisation de la collecte des recyclables a été menée, également en lien avec la future extension des consignes de tri, à l'horizon 2023. La Communauté de Communes a voté une adhésion de principe pour que les recyclables soient triés sur le centre de tri de Dijon Métropole qui sera agrandi et adapté aux nouvelles consignes. Reste à appliquer la feuille de route, dense et forte d'échanges nombreux avec les Communes, pour basculer vers un mode de collecte des recyclables homogène et optimisé pour le territoire.

Plusieurs pistes d'amélioration du service telles que le renouvellement d'une benne OM, la surveillance vidéo de la déchèterie de Saulon la Chapelle, le déploiement de cartes d'accès magnétiques pour les professionnels se sont concrétisées en 2020.

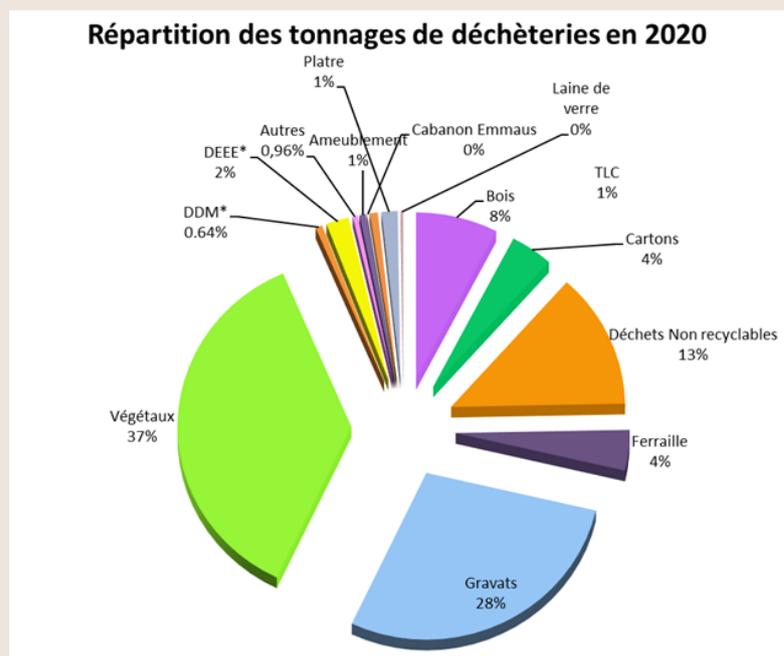
Chiffres clés 2020

Pour 30 545 habitants, les actions quotidiennes du service Déchets se traduisent par :

- 4 725,29 tonnes d'ordures ménagères collectées et incinérées soit 154,70 kg/habitant (+1,16%)
- 3 368,78 tonnes de déchets recyclables collectés en apport volontaire et en porte-à-porte soit 110,29 kg/habitant (en baisse de 3.43% soit -3,92 kg/habitant)

- Malheureusement, au sein des recyclables, 399,18 tonnes de refus de tri, soit 13,07 kg/habitant

- 13 243,95 tonnes de déchets collectés en déchèteries soit 475 kg/habitant, répartis comme suit :



Compte administratif 2020 pour le budget Déchet :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	3 602 859,89 €
	Recettes	3 268 328,63 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	620 178,17 €
	Recettes	265 100,43 €

Déficit de fonctionnement à fin 2020 : - 198 814,40 €

Le budget de fonctionnement est très tendu, une augmentation tarifaire de la Redevance Incitative a été votée pour 2021.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Missions

- Assurer l'acquisition, l'intégration et la mise à jour des données cartographiques nécessaires pour les différents services. Les données sont de deux types : référentiel géographique utilisé en tant que fond de plan (cadastre, vue aérienne, données IGN, OpenStreetMap) et les données métier qui concernent principalement les thématiques de l'eau, de l'assainissement, des déchets, de l'urbanisme et du tourisme.
- Mise à disposition des données géographiques aux utilisateurs, en interne à l'aide de logiciel de consultation en ligne ou bureautique, pour les usagers par le biais de cartographies Web.
- Conception de cartographies pour les différents services.
- Réaliser et encadrer l'échange de données avec les partenaires extérieurs (Services publics de l'état ou territoriaux, délégataires, prestataires).
- Réponse aux déclarations de travaux des entreprises intervenant sur le territoire et déclarations des travaux de la collectivité aux différents concessionnaires de réseaux (DT/DICT).
- Assurer le lien entre la collectivité et son délégué à la protection des données (RGPD).

Objectifs

Répondre aux différents besoins cartographiques et de données géographiques des services et des élus tout en assurant l'acquisition et la mise à jour de ces données. Cette mission permet d'avoir une connaissance fine et transversale du territoire (gestion patrimoniale) ainsi qu'une vision synthétique et analytique de celui-ci. Participer à l'information du public.

Moyens

Personnel :

1 agent à temps complet

Infrastructures / Matériel spécifique :

Logiciels SIG et de base de données, logiciel DAO, GPS de précision submétrique, télémètre laser.

Principales actions 2020

Actualisation et enrichissement des données métiers et cartographies déjà existantes.

Création de cartographies pour les différents services.

Suivi des échanges de données avec les différents partenaires : définition des modalités de transmission et conventions, vérification et validation des données.

Numérisation des Zones d'Activités Economiques communautaires dans le cadre de la démarche régionale d'observation des zones d'activités de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté

Participation au contrôle de zones pilotes pour la production de la base de données d'occupation du sol à grande échelle régionale (OCSOL BFC) issue d'un partenariat IGN/Région BFC

Mise à jour des données référentielles : cadastre, données IGN, OpenStreetMap

PÔLE COHÉSION SOCIALE, ENFANCE, SOLIDARITÉS, CULTURE ET SPORTS

Missions

Le Pôle participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques des services de proximité apportés à la population dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance (accueils de loisirs péri et extra-scolaire), de la solidarité (personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes), de la culture, du sport et des écoles.

Objectifs

Après un long travail d'harmonisation durant les 3 années qui ont suivi la fusion, l'activité du Pôle devait se concentrer en 2020 autour des missions définies dans l'intérêt communautaire avec la recherche d'optimisation des services et de cohérence de l'action.

La crise sanitaire débutée en mars 2020 a cependant fortement perturbé ce travail, en imposant aux directions et services une gestion quotidienne alourdie notamment par la mise en œuvre de protocoles sanitaires fluctuants, l'impossibilité d'accueillir du public pendant certaines périodes,

un absentéisme plus important, la mise en œuvre du télétravail. Ce contexte particulier a donc fait de 2020 un exercice hors normes malgré les efforts des services et directions pour poursuivre les services rendus au public durant cette période.

Moyens

Personnel :

Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, le Pôle est organisé en 4 Directions et services principaux, elles-mêmes réparties en plusieurs services ou missions.

- Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la jeunesse.
- Direction des Solidarités : Centre Socioculturel, et service médiation- jeunesse.
- Direction de l'Action Culturelle et Sportive.
- Service Commun Scolaire.

Infrastructures / Matériel spécifique :

Voir détail des directions.

Petite enfance, enfance, jeunesse

SERVICE PETITE ENFANCE

Missions

Le service Petite enfance a pour missions :

- d'être à l'écoute des besoins des familles en recherche d'un mode d'accueil, les orienter ;
- de répondre aux besoins d'accueil des familles du territoire, qu'ils soient collectifs ou individuels ;
- de développer et structurer une offre de qualité, et diversifiée d'accueil du jeune enfant (âge préscolaire) répondant aux besoins géographiques et sociaux des familles du territoire. C'est une articulation de manière complémentaire entre les structures en gestion directe et les structures gérées par partenaires privés ou associatifs du territoire ;
- de promouvoir des accueils de qualité et fédérés autour d'objectifs éducatifs partagés dans un cadre répondant aux exigences réglementaires (DDPP.PMI) ;
- de soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles agréées et des gardes à domicile via les Relais Petite Enfance ;
- de participer au soutien de la fonction parentale.

Objectifs

Pour les accueils collectifs ou établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

- Les EAJE assurent la prise en charge des enfants non scolarisés de 2 mois et demi à quatre ans. Ils sont agréés par le Conseil départemental. Ces établissements apportent leur soutien aux parents afin que ceux-ci puissent concilier vie professionnelle et vie familiale. Ils participent, en lien avec les familles, à l'éveil, au développement des enfants. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation et concourent à l'intégration sociale de tous les enfants.

Pour les relais petite enfance (RPE)

- Les Relais Petite Enfance sont des lieux

d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistantes maternelles et professionnels de la garde à domicile.

- Le RPE est un service destiné à :

- Faciliter la vie des familles par des informations sur les modes d'accueils, les démarches administratives en tant que parents employeurs ;
- Favoriser la mise en relation entre les parents, les assistantes maternelles et les employés à domicile ;
- Participer à la professionnalisation des assistants maternels, en organisant des réunions et conférences, en proposant des temps d'accueil collectifs (ateliers collectifs) et en promouvant la formation continue.

Moyens

Personnel :

18 agents interviennent au sein du service petite enfance :

- 1 éducatrice de jeunes enfants, chef de service et coordinatrice petite enfance des structures petite enfance en régie ;
- 2 éducatrices de jeunes enfants ;
- 4 auxiliaires de puériculture ;
- 5 CAP petite enfance ;
- 1 agent d'entretien et de restauration ;
- 3 animatrices de relais petite enfance ;

1 apprentie préparant un CAP accompagnement éducatif du jeune enfant et 1 apprentie préparant un diplôme d'auxiliaire de puériculture ont démarré leur cycle d'apprentissage sur 2 ans en septembre 2019.

Le nombre et la qualification des responsables de proximité et des encadrants est calibré pour être en conformité avec le code de Santé publique. Une visite d'inspection de la PMI a eu lieu respectivement en 2019 et 2020 pour le Multi accueil La Fée Clochette et la micro crèche Les Lucioles.

Infrastructures / Matériel spécifique :

En gestion directe :

- Le multi accueil « La Fée Clochette » à Gevrey-Chambertin, 18 places ;
- La micro crèche « Les Lucioles » à Gevrey-Chambertin, 10 places ;
- Le Relais Petite Enfance de Gevrey-Chambertin ;
- Le Relais Petite Enfance de Noiron-Sous-Gevrey ;
- Le Relais Petite Enfance de Nuits-Saint-Georges.

En gestion délégué :

- Le multi accueil « La Coccinelle » à Nuits-Saint-Georges, en gestion déléguée ADMR, 50 places (Fin de la convention en décembre 2021)
- La micro crèche « Les Loupiots » à Saulon-la-Rue, en DSP, 10 places (Fin de la DSP en juillet 2023)

Micro crèche privée :

- L'Ile aux trésors à Corgoloin ;
- Le Ptit bout à Brochon ;
- O joli cœur à Corgoloin : ouverture le 24 août 2020

Répartition et accès inégal à une structure en accueil PSU sur le territoire (attractivité pour les familles).

Des projets de micro-crèche en mode PAJE en instruction au niveau du Conseil Départemental de Côte-d'Or, avec un projet avancé à Chambolle Musigny.

Principales actions 2020

EAJE

- Possibilité de réaliser des pré inscriptions en structure Petite Enfance en ligne sur le site de la Communauté de communes pour le La coccinelle, La Fée clochette et Les Lucioles
- Mise en place de commission d'attribution des places communes. (3 commissions annuelles) et du règlement de la commission d'attribution des places.
- Reconduction de la convention de partenariat relative au fonctionnement de La coccinelle avec

l'ADMR (2019 - 2021)

En raison de la crise sanitaire , pour donner suite aux directives nationales :

- Fermeture totale des structures Petite enfance du 17 mars au 11 mai 2020, sauf la Fée Clochette qui a continué à accueillir les enfants des personnels prioritaires du territoire communautaire à titre gratuit

- Réouverture partielle le 11 mai, avec augmentation progressive de la capacité d'accueil sur juin et juillet 2021.

Du 17 mars au 11 mai, 2 enfants dont les parents étaient indispensables à la gestion de la crise sanitaire ont bénéficié d'un accueil à La Fée Clochette.

RPE

- Développement des RPE de Gevrey-Chambertin (passage de 0.7 à 0.8 ETP) et Nuits-Saint-Georges (passage de 1 à 1.2 ETP) à compter du 1er août 2020.

- Utilisation d'un logiciel de gestion commun au 3 RPE à compter d'août 2020 (base commune d'information et de contact)

- Mise en place d'une charte d'accueil des temps collectifs, délimitant les objectifs, le déroulé et la posture des assistantes maternelles et parents sur ces temps d'animations collectives.

- Développement du guichet unique, lieu ressource pour les familles en recherche d' informations sur les modes de garde du jeune enfant .

- Fin du CEJ (2018 /2021) puis évolution vers un CTG (convention territoriale globalisée) : travail à mener en 2021 avec un diagnostic de territoire

Chiffres clés 2020

6 établissements publics ou privés au total et **4** communes d'implantation ;
108 places en accueil collectif : 78 places en gestion PSU et 40 places en gestion PAJE ;
220 Assistantes Maternelles agréées sur le territoire, dont 180 en activité, avec une potentialité de 585 places en accueil individuel en 2020.

L'accueil individuel a souffert de la crise sanitaire, avec des difficultés organisationnelles pour les familles, des situations de chômage partiel ou total pour les assistantes maternelles, des situations de conflits parents employeurs / assistants maternels .

Des assistants maternels ont cessé leur activité pour des reconversions professionnelles sur la fin de l'année 2020.

Fréquentation :

RPE

Du 17 mars au 30 juin, l'accueil du public dans sa totalité a été suspendu: 1 animatrice en ASA et 2 animatrices en télétravail

Les familles et assistantes maternelles ont eu sur cette période un interlocuteur pouvant répondre à leurs questions concernant les situations administratives et sanitaires (transmission des protocoles ...)

Lors de la reprise de l'activité en septembre, une jauge maximale de **10** personnes à été instaurée (2 assistantes maternelles et 7 enfants avait été établie pour limiter le brassage).

69 Assistantes Maternelles ont fréquenté le relais, au moins 1 fois dans l'année, soit 38 % Assistantes Maternelles actives.

180 familles ont contacté les Relais Petite Enfance pour des informations administratives ou recherche d'un mode d'accueil.

	<u>Budget de la structure</u>	<u>Nbre d'enfants différents accueillis</u>	<u>Total des heures facturées</u>	<u>Total participations familiales</u>
Ma Fée clochette	309 957.63	55	29117	60 952.32 19.7 %
Micro-crèche Lucioles	185 914.49	33	14 680	28169.81 14%

COUT PAR PLACE (Coût moyen annuel : 15381 euros. Source CAF) en 2020 :

- FEE CLOCHETTE : 16719 €
- LUCIOLES : 18591 €
- COCCINELLE : 16793 €

Dossiers de préinscription en EAJE reçus (pour les 3 structures ci-dessus):

- en 2018 pour un accueil à temps partiel ou à temps complet : **105** dossiers
- en 2019 pour un accueil à temps partiel ou à temps complet : **219** dossiers
- en 2020 pour un accueil à temps partiel ou à temps complet : **224** dossiers

Réponses positives / admission en EAJE :

- 33 % en 2018,
- 21% en 2019,
- 21.5% en 2020

Mais inégalité d'accès avec peu de refus pour le secteur de Nuits-Saint-Georges :

1 demande sur 2 refusées pour les demandes sur les structures de Gevrey-Chambertin

Nombre d'enfants différents accueillis sur ces 3 structures : **255** enfants



SERVICE ENFANCE

Missions

Le service Enfance a pour missions principales de :

- Répondre aux besoins de garde des familles en périodes scolaires en proposant des temps d'accueils périscolaires avant et après l'école, durant le temps de la pause méridienne avec restauration et les mercredis, pour les enfants scolarisés sur le territoire, de la toute petite section maternelle jusqu'à la fin du CM2 ;
- Répondre aux besoins de garde des familles en période de vacances scolaires en proposant des temps d'accueils de loisirs enfance et jeunesse pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans ;
- Promouvoir des accueils de qualité qui répondent aux exigences règlementaires attendues (DDCS / PMI) dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs par la réalisation d'un PEDT qui décline les intentions éducatives de la Communauté de communes ;
- Proposer des accueils de qualité répondant aux intentions et valeurs éducatives de la Communauté de communes sur l'ensemble du territoire.

Objectifs

Pour le périscolaire, accueillir les enfants scolarisés entre 3 et 11 ans avant l'école, durant la pause méridienne, après l'école et le mercredi en période scolaire.

Proposer des activités diversifiées et aménagées en fonction des âges, participer à la réussite scolaire en favorisant des temps aménagés en cohérence avec le temps scolaire, proposer un repas équilibré durant le temps de la pause méridienne.

Pour l'extrascolaire, accueillir les enfants de 3 à 17 ans et proposer des activités de loisirs diversifiées durant les vacances.

Favoriser la découverte de son environnement et de l'autre

Proposer une offre de loisirs jeunesse (11/17 ans) durant les congés scolaires dans la continuité de l'offre d'accueil pour les 3/10 ans.

Moyens

Personnel :

Plus de 130 agents interviennent au sein du service Enfance, qu'ils soient agents administratifs, agents techniques (entretien et restauration), animateurs, adjoints de direction et responsables de proximité, référente péri et extrascolaire.

Le nombre d'agents peut varier en fonction des périodes d'activités et du nombre d'enfants inscrits aux accueils et en fonction du respect des taux d'encadrement exigés par la DDCS (recours à des contrats saisonniers sur la période estivale).

Des stagiaires BAFA, ou en formation sur les métiers de l'animation peuvent être accueillis pour des périodes de stage pratique.

Professionalisation des agents :

- Financement de 1 BPJEEPS et 2 BAFD

Infrastructures / Matériel spécifique :

Périscolaire : 15 structures d'accueil réparties sur le territoire (soit intégrée ou contiguë aux pôles scolaires)

Repas fournis par DESIE, du fait de la fermeture totale de la cuisine centrale d'API RESTAURATION à GENLIS et AUTECHAUX

Principales actions 2020

Période de fermeture lors de la période de confinement du 17 mars au 11 mai sauf les accueils de Nuits-Saint-Georges, Gevrey-Chambertin et Noiron-sous-Gevrey qui sont restés ouverts en permanence pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (entre 30 et 40 enfants accueillis au quotidien de manière gratuite sur cette période).

Organisation au coup par coup en fonction des fermetures de classes ou écoles suite à des cas positifs chez les élèves, ou en fonction des agents en situation de travail (isolement cas contact ou cas positif).

Adaptation permanente aux protocoles en évolution régulière.

Des sites ont dû être regroupés afin de pouvoir maintenir un service en périscolaire et en restauration pour les familles malgré l'absentéisme des agents pour maladie ou garde d'enfants.

Mise en œuvre du télétravail très restreinte au niveau de la direction enfance jeunesse, la partie administrative nécessaire à la gestion quotidienne de la crise a été en présentielle en continu (5 agents présents au quotidien en alternance).

Extrascolaire :

Fonctionnement modifié du fait du contexte sanitaire,

Pas d'accueil extrascolaire pendant les vacances de printemps,

En période estivale, pour respecter le protocole sanitaire et le non-brassage des groupes ouverture de 6 sites à capacité réduite en juillet, et de 4 sites les 3 premières semaines en août,

En automne et en fin d'année, ouvertures habituelles.

Autres :

La réintégration de l'offre de loisirs jeunesse 11/17 ans au sein du service enfance, qui de-

vient à l'été 2019 le service enfance jeunesse. Travail préparatoire de la mise en œuvre de l'Espace Citoyen, outil dématérialisé de gestion d'inscriptions à destination des familles pour les accueils péris et extrascolaire.

Plan de titularisation pour près de 60 agents du service, et autant de formation d'intégration à prendre en compte dans la gestion quotidienne.

Redéfinition des 4 postes de référents de territoire péri et extrascolaire enfance et jeunesse, permettant l'optimisation de la coordination du travail pédagogique du service.

Fréquentations fluctuantes, modification des organisations familiales avec le télétravail.

Diminution de la fréquentations les mercredis, en particulier les mercredis après-midi.

Réflexion sur les pistes d'économie et d'optimisation de septembre à décembre 2020 :

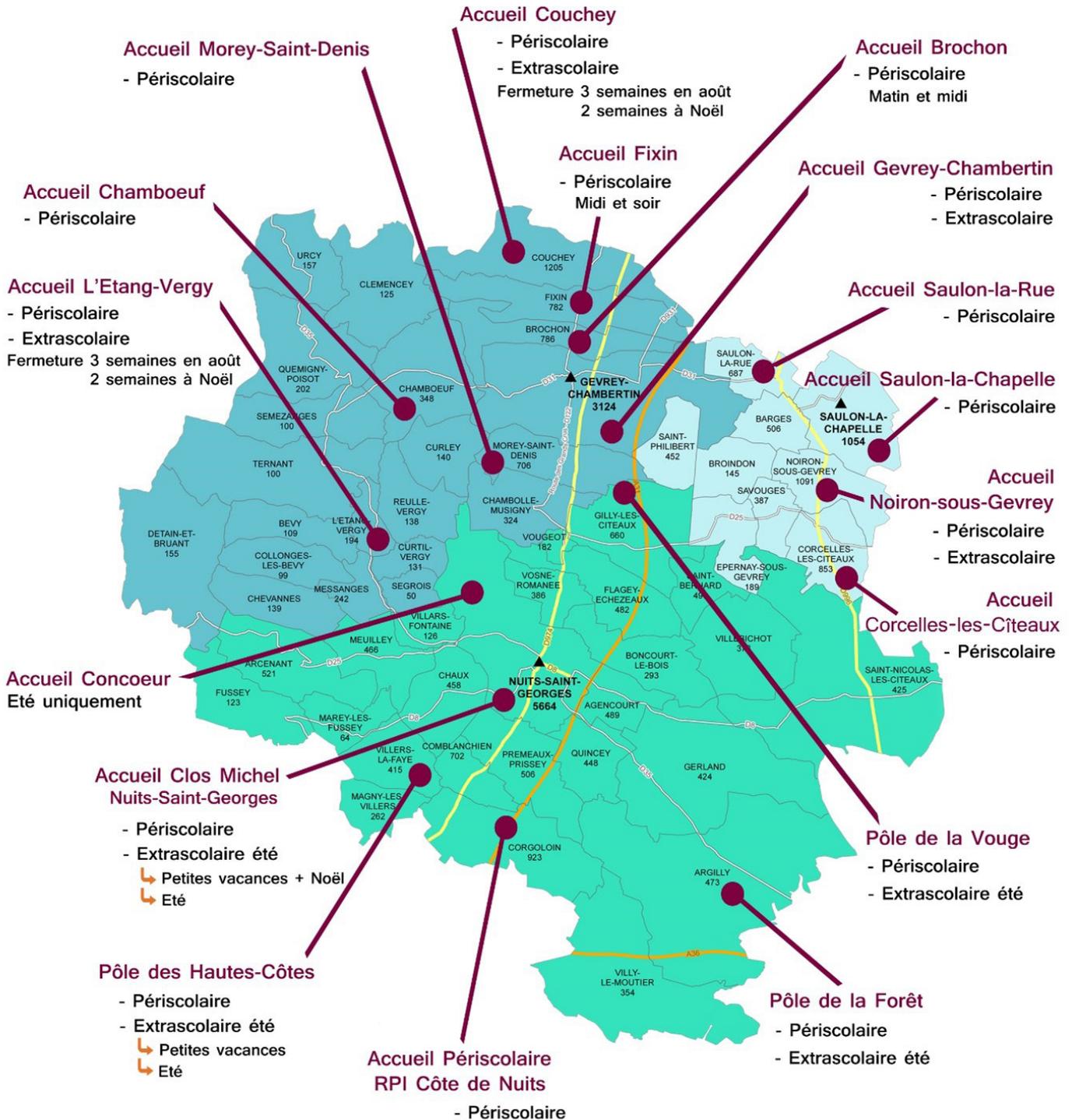
- Restructuration du service
- Réflexion sur les amplitudes d'ouverture
- Réflexion sur le nombre de sites ouverts en extrascolaire et le mercredi.



Implantations Accueils de Loisirs

de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Périscolaire / Extrascolaire



Direction des solidarités

Missions

- Optimiser la gestion financière
- Renforcer les moyens pour poursuivre les activités CLAS et prévention
- Equilibrer l'offre de services aux habitants sur l'ensemble du territoire, en rayonnant à partir des deux sites de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- Recentrer les actions sur les publics dit « isolés » ou « fragiles » (seniors, familles en difficulté, jeunes en décrochage scolaire) et la citoyenneté.

Moyens

Personnel :

Les moyens humains de la direction des solidarités ont la particularité d'inclure des habitants et bénévoles. Leur implication est favorisée mais nécessite une gestion RH similaire à celle des agents (définition de missions, accompagnement, rencontre, pistes de formation, médiation...) et est donc quantifiée dans cet état des lieux

- 1 directeur pour 1 etp
- 1 assistante de direction responsable de l'administration générale 1etp
- 1 agent d'accueil pour 0,77 etp
- 2 agents technique pour 1,3 etp
- 1 référente famille senior (retour congé maternité en sept 2020) pour 0,8 etp
- 1 animateur de la vie sociale pour 0.8 etp
- 1 référente famille prévention pour 1 etp
- 1 animatrice clas-prevention pour 1 etp
- 9 animateurs clas pour 0,42 etp
- 9 bénévoles pour 0.38 etp
- 1 animatrice multimédia pour 0.6 etp

TOTAL AGENTS : 18 agents pour 8,12 etp (9,7 en 2019)

TOTAL BENEVOLES : 9 bénévoles/habitants pour 0,38 etp (76 bénévoles pour 1,1 etp en 2019)

TOTAL GENERAL : 27 intervenants pour 8,5 etp (94 intervenants pour 10,8 etp en 2019)

Infrastructures / Matériel spécifique :

- Action itinérante,
 - un savoir-faire a été développé sur cette approche favorisant l'organisation d'actions dans les communes
 - Panneaux, malle informatique, stock de jeux,
- Bureaux et salles d'activités partagées avec d'autres services à l'Arc-en-ciel à Gevrey-Chambertin
- Bureaux et salles d'activités au centre Geneviève Martin à Nuits-Saint-Georges
- 3 minibus
- La direction des solidarités organise le suivi du parc de 3 minibus (utilisation, réparations, contrôles techniques...) et du bâtiment Arc-en-ciel

Principales actions 2020

L'intervention de la direction des solidarités se fait actuellement par les actions principales suivantes, classées en trois thématiques :

- Citoyenneté / solidarité
- Soutien à la parentalité
- Animation de la vie sociale / lutte contre l'isolement

Citoyenneté / solidarité

Cafés citoyens :

1 café citoyen par Visio conférence le 2 mai 2020.

Objectifs 2020: Conforter l'implication des habitants, développer sur le territoire, créer un lien avec les écoles.

Gratifieria

Deux Gratifierias organisées, une en août (plus de 100 personnes sur rendez-vous) et une en décembre spéciale enfant (plus de 35 familles dont 5 dirigées par l'ESCO).

Repair cassé

3 repair cassé organisés avec une trentaine de personnes, habitants et réparateurs bénévoles pour plus de 20 objets cassés diagnostiqués

Objectifs 2020 : Conforter l'implication des habitants, renouveler sur le territoire.

Conseil de développement

Avec 27 habitants membres actifs.

Objectifs 2020 : remobiliser le collectif après les élections, rendu d'un avis sur le Plan Climat de l'intercommunalité.

Bénévolat

80 bénévoles recensés dont 40 bénévoles actifs.

Objectifs 2020 : proposer des formations aux bénévoles, mise à jour du livret d'accueil des bénévoles et de la charte.

Vie associative

Prêt de matériel, locaux, réalisation d'une liste des associations du territoire

Objectifs 2020 : finaliser la liste des associations, entrer en contact avec les associations suite du travail de réalisation de la liste des associations

Soutien à la parentalité

Actions de prévention

Approche des problématiques familiales en partenariat direct avec les écoles.

Objectifs 2020 : installer les partenariats et les interventions dans le temps, étendre à d'autres établissements, conforter les méthodes d'intervention, garantir le lien avec les familles.

Fort resserage des liens avec les 2 collèges, 4 établissements et 5 projets sont identifiés.

Clas

100 enfants accueillis sur 3 sites

Objectifs 2020 : poursuivre l'harmonisation, agrément Accueil Collectif de Mineurs, développement sur le Sud dijonnais, proposition d'accompagnement à distance (accueilli différemment suivant les situations des familles).

Conception et édition d'un livre de témoignages et d'écrits liés au premier confinement.

Le clas au sein du collège de Brochon n'a pas repris. Les autres sites fonctionnent mais de façon très perturbée. L'absence de la référente famille a mis en suspens les évolutions d'organisation et pédagogiques envisagées.

La récré des familles

Un rendez-vous organisé le mardi après l'école à Gevrey-Chambertin

Objectifs 2020 : conforter l'implication des habitants, questionner l'impact familial.

Arts créatifs

Activité qui a lieu à Chamboeuf les mardis et jeudis après l'école avec 25 enfants.

Objectifs 2020 : Impliquer les parents.

Quelques séances maintenues à distance.

Les ateliers du reaaap et point L

Deux rendez-vous organisés autour de la rencontre de bénévoles et d'habitants et sur la base des besoins de ces derniers pour participer pleinement à la vie sociale et familiale (parler, lire, écrire le Français notamment).

Objectifs 2020 : entamer une réflexion sur les besoins des intervenants, rendre plus visible l'action.

Aide aux départs en vacances

1 dossier accompagné

Objectifs 2020 : faire connaître l'action sur l'ensemble du territoire

Eveil musical

Ateliers parent-enfant 1 fois par mois.

Objectifs 2020 : conforter l'implication des habitants, réfléchir à d'autres thématiques

Activités familles

Environ 40 à 50 rdv par an concernant 127 familles de 26 communes différentes.

Objectifs 2020 : conforter l'implication des familles, analyser l'impact familial, diffusion de ressources et conseils auprès des familles, expérimentation de formules à distance.

Permanence adosphère

En place à Nuits-Saint-Georges et à Gevrey-Chambertin. Objectifs 2020 : impliquer l'adosphère dans les actions de prévention.

Les permanences se sont transformées en rendez-vous sur demande sur les 2 sites

Permanence de la mission locale

Une permanence hebdomadaire à Gevrey-Chambertin et implantation à Nuits-Saint-Georges.

Objectifs 2020 : questionner le partenariat avec les Milo de Dijon et Beaune

Animation de la vie sociale / lutte contre l'isolement

Accueil

Organisation d'un accueil sur les 2 sites principaux
Objectifs 2020 : répartir le temps de travail des agents d'accueil entre les 2 sites et un accueil itinérant.
Suivant les périodes, accueil fermé puis repris en distanciel ou en présentiel, expérimentation d'un accueil itinérant avec 1 agent d'accueil dont le temps de présence est répartis sur les 2 sites

Ordinateur en accès libre

Service en place à Gevrey-Chambertin.
Objectifs 2020 : mise en place à Nuits-Saint-Georges

Moments musicaux

Chaque jeudi avant les vacances 60 à 100 personnes se retrouvent à l'arc-en-ciel à Gevrey-Chambertin.
Objectifs 2020 : questionner une action similaire sur Nuits-Saint-Georges.

Prise en compte du handicap

Les passerelles avec l'acodège se poursuivent au quotidien (rangement, travaux, fabrication de boîte à dons, cuisine...).

Un nouveau partenaire est identifié sur le territoire en l'AGEF à Nuits-Saint-Georges.
Objectifs 2020 : mettre à jour les conventions globales avec les partenaires

Accompagnement social individuel et aide aux démarches

Information et aide de premier niveau.

Objectifs 2020 : maintien d'une aide dématérialisée et d'une aide à la demande.

Activités seniors

La poursuite des rendez-vous sorties et activités en direction des seniors, et qui se mêlent à l'occasion naturellement à celles des familles.

Objectifs 2020 : faire émerger une réflexion locale sur la question plus globale du vieillissement, accentuer la présence sur les communes, diffusion de ressources et conseils auprès des seniors.

Expérimentation de formules à distance.

Semaine bleue

Une semaine d'animations, « prétexte » à fédérer de nombreux partenaires qui interviennent auprès des seniors sur le territoire.

Objectifs 2020 : prendre appui sur la semaine bleue pour installer des rendez-vous toute l'année.

Informatique

Cours et ateliers informatiques itinérants. 50 seniors inscrits au cours à l'année.

Objectifs 2020 : développer sur le territoire, expliciter les critères d'autonomie visés.

Activité maintenue à distance

Accès aux événements culturels

Permettre à des habitants d'accéder aux grands événements culturels du territoire.

Groupe tricot

Groupe d'habitants qui se retrouve dans les locaux du centre pour tricoter et proposer des actions.

Autres :

2020 s'achève sur une activité très réduite et une incertitude quant aux perspectives de la direction des solidarités. Le nouvel exécutif est en pleine interrogation quant à la correspondance de l'agrément centre social et de sa déclinaison avec son projet politique. Le renouvellement de l'agrément centre social est donc questionné.

Le projet politique prévoit par ailleurs le transfert du clas au service enfance à partir de septembre 2021 afin de le mettre davantage en lien avec l'organisation et le déploiement du périscolaire sur le territoire intercommunal.

Chiffres clés 2020

Budget de fonctionnement et investissement :

COMPTES			CHARGES			PRODUITS		
COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL CHARGES	COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS			
60	Achats	3 030,92	70	Vente de produits finis prestataires	103 632,01			
61	Services extérieurs	9 047,99						
62	Autres services extérieurs	4 268,74						
63	Impôts et taxes		74	Subventions d'exploitation	40 423,71			
64	Frais de personnel	276 373,51	75	Produits de gestion				
65	Autres charges de gestion courante		76	Produits financiers				
66	Charges financières		77	Produits exceptionnels				
67	Charges exceptionnelles		78	Reprise sur provisions	148 665,44			
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements		79	Transfert de charges				
69	Impôt sur les bénéfices		SOUS-TOTAL		292 721,16			
SOUS-TOTAL		292 721,16	87	Contrepartie des contributions				
86	Contributions		TOTAL PRODUITS		292 721,16			
TOTAL CHARGES		292 721,16						

Les graphiques illustrent la tendance financière du centre social sur les dernières années. A gauche l'évolution du budget de fonctionnement du centre social (en bleu). A droite l'évolution de la part dédiée au pilotage.



Action culturelle et sportive

MÉDIATHÈQUES

Missions

Le Manifeste de l'Unesco sur la Bibliothèque Publique (publié en novembre 1994) détermine les missions d'une bibliothèque publique.

Il insiste sur l'accès des services à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social. Pour répondre aux missions relatives à l'information, l'alphabetisation, l'éducation et la culture, il définit 12 objectifs clés insistant sur l'accès à la formation et aux différentes formes d'expression culturelle et artistique, à savoir :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;

- soutenir les activités et les programmes d'alphabetisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

Objectifs

- Permettre l'accès à la culture pour tous sans distinctions en veillant à lutter contre les inégalités d'accès à la culture, et en particulier la lecture publique ;
- Permettre l'accès à l'information pour tous ;
- Assurer une présence du service sur tout le territoire ;
- Être porteur d'événements culturels liés à la lecture publique ;
- Veiller à la préservation et la valorisation de la connaissance locale.

Moyens

Personnel :

9 agents : (1 cadre A, 2 cadres B et 6 cadres C dont un agent technique)

Infrastructures / Matériel spécifique :

5 sites (Couchey, Gevrey-Chambertin, L'Étang-Vergy, Meuilley et Nuits-Saint-Georges)

Principales actions 2020

- En raison de la pandémie liée à la COVID-19, la plupart des actions n'ont pu être réalisées
 - Cinéma de plein-air à Epernay-sous-Gevrey
 - Année 3 du Contrat Territoire Lecture signé avec la DRAC
 - Participation à Coups de conte – Spectacle auvergnat à la salle de la Charmotte, Fixin
 - Collaboration au Mois du Film Documentaire
 - Des dizaines d'animations à destination de publics spécifiques (petite enfance, scolaires, maisons de retraite, ...)

Chiffres clés 2020

Budget de fonctionnement et investissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 314 411 € (458 035 € en 2019)

Recettes : 53 897 € (29 358 € en 2019)

Investissement :

Dépenses : 12 865 € (16 979 € en 2019)

Fréquentation :

1991 inscrits individuels issus de toutes les communes de l'intercommunalité (estimés à plus de 2500 usagers compte-tenu des cartes familiales qui regroupent plusieurs membres

d'un même foyer). La crise sanitaire a provoqué une baisse notable des usagers d'environ 300 personnes.

A noter également 146 collectivités inscrites (associations, école, ...). Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente

AUTRES :

53,5 heures d'ouverture hebdomadaire

43 109 prêts

Une collection de plus de 45 000 documents (livres, revues, CD, DVD et contenus numériques)

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Missions

S'inscrivant dans les directives du « Schéma National d'Orientation Pédagogique » du Ministère de la Culture et de la Communication, dans l'esprit de la « Charte de l'Enseignement artistique », l'École de Musique remplit pour mission principale l'accès à un enseignement musical et artistique de qualité pour les habitants du territoire.

Objectifs

Permettre l'accès à un enseignement musical éclectique pour tous

Moyens

Personnel :

23 agents dont un directeur et un directeur adjoint

Infrastructures / Matériel spécifique :

2 sites (Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges)

Principales actions 2020

Permettre l'accès à un enseignement musical éclectique pour tous

En raison de la crise sanitaire, aucun événement musical n'a pu avoir lieu

Fréquentation

- Près de **380** élèves.
- **15 instruments** enseignés

Chiffres clés 2020

Budget de fonctionnement et investissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 554 373 € (513 576 € en 2019)

Recettes : 100 495 € (136 157 € en 2019)

Investissement :

Dépenses : 29 649 € (32 664 € en 2019)

Recettes : Aucune

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Missions

- Assurer le développement culturel du territoire, organiser des partenariats avec le milieu associatif, institutionnel et privé.
- Proposer une programmation culturelle sur le territoire.

Objectifs

- Favoriser et accompagner les initiatives culturelles du territoire (subventions dans le cadre de partenariats, rôle d'accompagnateur/facilitateur, conventionnement, ...);
- Coordonner une programmation culturelle par le biais des partenariats;
- Définir une identité culturelle de territoire (culture et traditions du vin, patrimoine, ...);
- Recherche d'opportunités et de nouveaux partenariats.

Moyens

Personnel :

2 agents

Infrastructures / Matériel spécifique :

Bureaux de la direction culture et sport à Gevrey-Chambertin (depuis septembre 2018)

Principales actions 2020

Accompagnement et subventionnement d'événements phares du territoire (Sons d'une Nuits d'été, Vill'art, Musique au Chambertin, Livres en vigne, Concours du court-métrage, ...).

En raison de la crise sanitaire, les événements portés habituellement par ce service n'ont pas eu lieu en 2020 (Voir un petit court, Mois du film documentaire, Opéra).

Chiffres clés 2020

Budget de fonctionnement et investissement : Fonctionnement :

Dépenses : 136 841 € (102 267 € en 2019)

Autres :

Plusieurs milliers de spectateurs aux différents projets culturels auxquels est associée la Communauté de communes par le biais d'une convention de partenariat.

Près de 20 000 € de subventions accordées en 2020 mais 18 500 € versés en raison de diverses annulations et autres reports.

SPORTS

Missions

- Gestion du fonctionnement et de la mise à disposition des équipements sportifs et des piscines intercommunales ;
- Programmation et gestion des activités sports et bien-être
- Organisation d'activités menées par le service (Courses d'orientation familles notamment).

Objectifs

Créé en octobre 2018, le service des sports a pour premier objectif d'effectuer un diagnostic du sport sur le territoire (équipements, fonctionnement, vie associative, ...) afin de structurer un service gestionnaire de qualité et adapté à la configuration de la collectivité inexistant auparavant.

Moyens

Personnel :

- 1 directeur de l'action culturelle et sportive
- 1 chef de service des sports
- 1 chargé de mission animations sportives
- 1 éducatrice sportive à mi-temps
- 1 chargée d'accueil et événementiel
- 3 agents sur les équipements (gardiennage et entretien)
- 4 agents pour la piscine de Nuits-Saint-Georges + saisonniers pour la saison estivale

Infrastructures / Matériel spécifique :

- 4 équipements (gymnase de Brochon, gymnase de Saulon, salle omnisports, salle Henri Pouilly)
- 2 piscines intercommunales
- 1 terrain de rugby
- Bureaux à la direction culture et sport à Gevrey-Chambertin

Principales actions 2020

Préparation de la restructuration du service avec le départ programmé du chef de service des sports en janvier 2021.

Préparation du transfert des activités sport et bien-être au secteur associatif pour la rentrée de septembre 2021.

Saison d'activités sports et bien-être écourtée en raison de la pandémie.

2 courses d'orientation virtuelles (l'une sur la butte de Vergy et l'autre sur la route des Grands Crus).

7 coachings vidéo durant les périodes de fermeture.

6 jeux et tutoriels en ligne durant les périodes de confinement.

Stages sportifs et interventions sur les sites extrascolaires durant les vacances scolaires.

Chiffres clés 2020

Budget de fonctionnement et investissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 864 848 €

Recettes : 93 048 €

Investissement :

Dépenses : 244 985 €

Recettes : 20 216 €

Autres :

Près d'une trentaine d'associations utilisatrices des différents équipements

Près de 25000 utilisateurs sur les deux piscines intercommunales durant la saison estivale

Service commun scolaire

Missions

Le Service Commun Scolaire assure la gestion de la compétence scolaire, pour le compte des 21 communes adhérentes.

Les missions principales sont la gestion administrative et budgétaire, la gestion de la carte scolaire et dérogations, le transport scolaire, la gestion du personnel rattaché au service (remplacements, recrutements, management), l'entretien technique et ménager des écoles concernées, la gestion des achats en fonctionnement et en investissement, les relations avec les directeurs d'établissements et les représentants de l'Éducation Nationale, la participation aux conseils d'écoles et l'articulation transversale de la compétence avec l'ensemble des services communautaire et plus particulièrement le service périscolaire et le service technique.

L'ensemble de ces missions est réalisée par le Service Commun Scolaire, pour le compte des communes adhérentes, sur la base d'une convention d'adhésion portant également règlement du service commun.

Objectifs

Assurer le bon fonctionnement des établissements scolaires, et garantir la sécurité des usagers et professionnels en toute circonstances.

Moyens

Personnel :

1 Chef de Service

1 Assistante,

11 ATSEM, dont 1 mise à disposition de la Commune de Fixin (non adhérente) qui intervient également pour le service commun scolaire à partir de septembre 2020

16 Agents d'entretien (dont 2 agents gérés par le service commun scolaire mais affectés pour l'entretien de bâtiments administratifs)

Infrastructures / Matériel spécifique :

6 groupes scolaires répartis comme suit pour l'année scolaire 2018/2019 :

- **RPI de Morey-Saint-Denis / Chambolle-Musigny :** 69 élèves

→ 1 classe de maternelle, 25 élèves

→ 3 classes d'élémentaire, 44 élèves

- **Groupe Scolaire Gaston Roupnel à Gevrey-Chambertin :** 270 élèves

→ 4 classes de maternelle, 89 élèves

→ 8 classes d'élémentaire dont 1 classe d'ULIS (12 élèves), 181 élèves

- **RPI de Brochon / Fixin :** 50 élèves à Brochon *

→ 1 classe de maternelle, 27 élèves

→ 1 classes d'élémentaire, 23 élèves

- **Groupe Scolaire Louis Combes à Couchey :** 107 élèves

→ 2 classes de maternelle, 44 élèves

→ 3 classes d'élémentaire, 63 élèves

- **RPI de Chamboeuf :** 80 élèves

→ 1 classe de maternelle, 24 élèves

→ 3 classes d'élémentaire, 56 élèves

- **Pôle Scolaire du Val de Vergy à l'Etang-Vergy :** 140 élèves

→ 2 classes de maternelle, 51 élèves

→ 4 classes d'élémentaire, 89 élèves

(*) Le RPI de Brochon / Fixin comprend également l'école de Fixin non adhérente au service commun, qui dispose de deux classes d'élémentaire pour 47 élèves, ce qui porte l'effectif total du RPI à 100 élèves.

1 local de stockage de produits d'entretien au Pôle administratif de Gevrey-Chambertin.

Principales actions 2020

Gestion courante de l'ensemble du service en lien avec les élus membres du Bureau scolaire et de la Commission,

Gestion de la crise COVID avec la mise en œuvre du protocole sanitaire dans les écoles,

Renouvellement des PC de l'ensemble des écoles suite à une dotation de 50 PC,

Depuis septembre 2019, les 4 classes de l'école maternelle Roupnel sont accueillies au 1er étage du bâtiment de l'école élémentaire Roupnel, installation prévue jusqu'en juillet 2021, les élèves de maternelle intégreront le bâtiment de l'école maternelle à la rentrée de septembre 2021 une fois la réhabilitation terminée,

2020 a été le 2e exercice complet du budget annexe du service commun scolaire.

Chiffres clés 2020

Budget de fonctionnement et investissement : extraits du compte administratif 2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		194 913.05 €		418 475.22 €
Opérations de l'exercice	1 078 882.37 €	1 258 306.29 €	648 470.40 €	200 683.30 €
TOTAUX	1 078 882.37 €	1 453 219.34 €	648 470.40 €	619 158.52 €
Résultat de clôture		374 336.97 €	29 311.88 €	
Reste à réaliser 2020			1 476 515.00 €	689 671.00 €
Résultat de clôture avec RAR		374 336.97 €	816 155.88 €	

Le compte administratif 2020 a laissé apparaître, outre un excédent de fonctionnement cumulé significatif, un important déficit lié à l'exécution non achevée de l'opération de réhabilitation de la maternelle ROUPNEL, s'expliquant par l'interdiction faite de reprendre dans les restes à réaliser l'inscription des produits attendus du FCTVA ou un complément d'emprunt encore non contractualisé.

Le besoin de financement a donc été partiellement couvert par l'affectation intégrale d'un excédent de la section de fonctionnement, en attendant l'inscription de ces recettes au BP 2021.

Fréquentation : 32 classes ainsi qu'une classe supplémentaire destinée à l'accueil des élèves bénéficiant du dispositif plus de maîtres que de classes à l'école élémentaire Gaston Roupnel, dispositif qui a pris fin en septembre 2020, pour un total de 765 élèves sur l'année 2019/2020.

PÔLE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DES MOYENS, MUTUALISATION

Missions

Le Pôle regroupe les directions supports de l'organisation administrative de la Communauté de Communes. Il s'agit des finances avec la préparation des documents budgétaires, le suivi de la fiscalité, toutes les missions de mandatement, d'encaissement des recettes, etc, des ressources humaines avec les paies, le suivi des carrières, les recrutements, etc et le patrimoine avec la gestion du parc bâtementaire, du parc informatique, des travaux, etc.

Objectifs

La situation budgétaire de la Communauté de Communes impose un suivi très rigoureux des engagements comptables, des encaissements de recettes, de la mobilisation des subventions, de la négociation et renégociation des prêts, etc.

Cette même situation impose une gestion optimisée des effectifs avec la recherche de mutualisation

entre les Directions et d'une meilleure efficacité.

Le patrimoine composé d'une centaine d'équipements se doit également d'être entretenu, contrôlé et pérennisé.

Pour toutes ces missions, il est indispensable de disposer des outils de type tableaux de bord pour tracer, anticiper et rationaliser les interventions

Moyens

Personnel :

Sous la responsabilité du Directeur Général, le Pôle est organisé en trois Directions :

- Direction des Affaires Financières sous la responsabilité de Muriel PIERRE,
- Direction des Ressources Humaines sous la responsabilité de Sophie CHAFFAUT,
- Direction du Patrimoine, des Moyens Généraux et systèmes d'information (poste vacant)

Principaux temps forts du Pôle en 2020

Vote du protocole télétravail pour mise en place à la fin de la crise sanitaire,

Mise en œuvre du nouveau logiciel comptabilité et ressources humaines JVS

DIRECTION FINANCIÈRE

Missions

- Assurer l'exécution

Moyens

Personnel : 7 agents

Chiffres clés 2020

Gestion de **15 budgets** (2019 = 15, 2018 = 16)

Nombre de mandats et titres : 11 760 soit une baisse de 2.67% par rapport à 2019
(2019 = 12 083, 2018 = 13 332 €)

Tous budgets consolidés dépenses de fonctionnement : 35 432 012.93 €

Tous budgets consolidés recettes de fonctionnement : 35 275 053.80 €

Tous budgets consolidés dépenses d'investissement : 10 790 138.19 €

Tous budgets consolidés recettes d'investissement : 12 711 781.29 €

Budget principal dépenses de fonctionnement : 20 401 362.93 €

Budget principal recettes de fonctionnement : 20 203 588.08 €

Budget principal dépenses d'investissement : 2 991 677.46 €

Budget principal recettes d'investissement : 2 268 842.41 €

RESSOURCES HUMAINES

Missions

La fonction RH s'articule autour de 2 grandes missions

Répondre aux besoins de pilotage de la CCGCNSG, cela se caractérise par :

- Le suivi des obligations de la Communauté de communes et le pilotage des moyens budgétaires ;
- La gestion des effectifs, bonne adéquation des compétences et des missions, accompagnement des encadrants, évaluation professionnelle,...
- L'approche prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEC, dispositifs d'avancement et de progression des agents) ;
- la mise à disposition d'outils d'accompagnement (suivi social, accompagnement individualisé,...).

Accompagner l'agent tout au long de sa carrière :

- Dans sa relation « contractuelle » avec la Communauté de communes (suivi des obligations légales : paie, carrière...) ;
- Sur son poste : obligations réglementaires (hygiène et sécurité, médecine préventive) ;
- Dans l'organisation du travail (fiches de poste, gestion des compétences, évolution des effectifs) ;
- Dans sa carrière et son projet professionnel.

Objectifs

L'objectif majeur de la Direction des ressources humaines s'inscrit dans la recherche de l'efficacité de la Communauté de communes dans l'intérêt de tous et du service public. Cet objectif principal se découpe en objectifs secondaires qui concourent à l'atteindre. Ainsi, la fonction Ressources Humaines doit :

- Sécuriser ses procédures ;
- Être réactive ;
- Être attentive aux agents et au bon fonctionnement des services ;
- Faciliter l'accès à l'information ;

- Accompagner l'agent dans le développement de ses compétences en adéquation avec les besoins du service ;
- Responsabiliser les agents à tous les niveaux ;
- Développer le sentiment d'appartenance.

Moyens

Personnel :

Effectif de 6 agents au 31/12/2020

Caractéristiques

Au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges se côtoient des agents de statuts variés :

- Agents titulaires / stagiaires ;
- Contractuels de droit public en contrat à durée déterminée sur postes permanents ou non permanents ;
- Contractuels de droit public en contrat à durée indéterminée sur postes permanents ;
- Contractuels de droit privé en CDD ou en CDI rattachés à différentes conventions :
 - Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement,
 - Convention collective nationale des activités du déchets,
- Contractuels de droit privé en contrat aidé ;
- Contractuels de droit privé en contrat d'apprentissage.

Principales actions 2020

Compte tenu de la gestion de la crise sanitaire de la Covid 19, seule une action a été réalisée : la mise en œuvre du télétravail.

Chiffres clés 2020 :

Structure de l'effectif

Au 31 décembre 2020, la Communauté de communes comptait **359** agents (+ 4 par rapport à 2019), dont :

- **344** agents recrutés sur des emplois permanents (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé)
- **10** agents, contractuels CDD, recrutés pour assurer

le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles

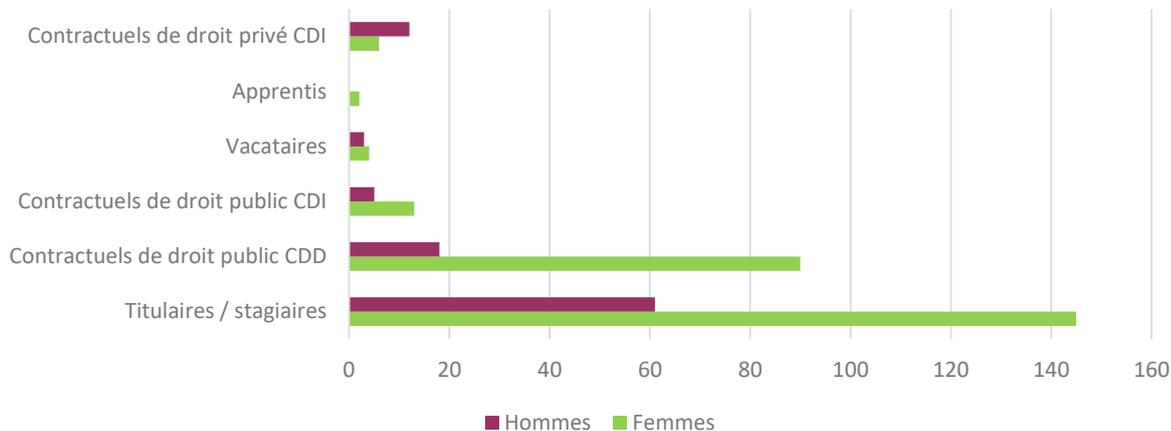
- **1** agent, contractuel CDD, sur emploi non permanent, recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Soit **298.87** Equivalent Temps Plein (ETP) au 31/12/2020

Répartition de l'effectif selon le statut au 31/12/2020

	Titulaires / stagiaires	Contractuels de droit public CDD	Contractuels de droit public CDI	Vacataires	Apprentis	Contractuels de droit privé CDI	Total
Femmes	145	90	13	4	2	6	260
Hommes	61	18	5	3	0	12	99
Total	206	108	18	7	2	18	359

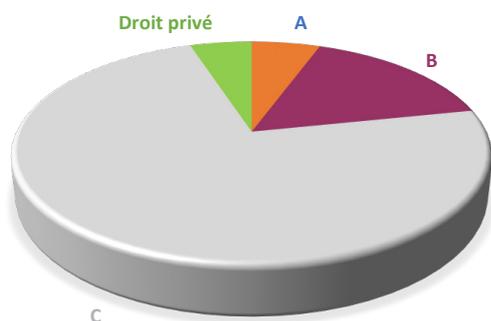
Répartition des effectifs selon le statut des agents au 31/12/2020



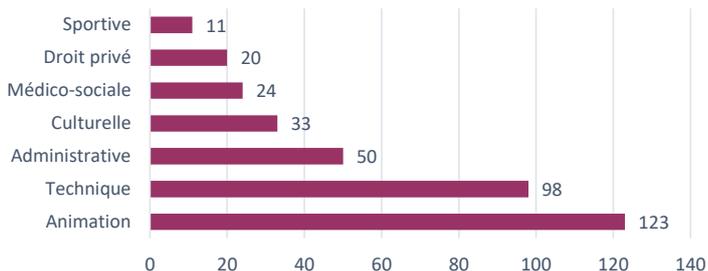
Répartition des effectifs selon la catégorie d'emploi et par genre

	A	B	C	Droit privé	Total
Femmes	12	32	210	6	260
Hommes	8	26	53	12	99
Total	20	58	263	18	359

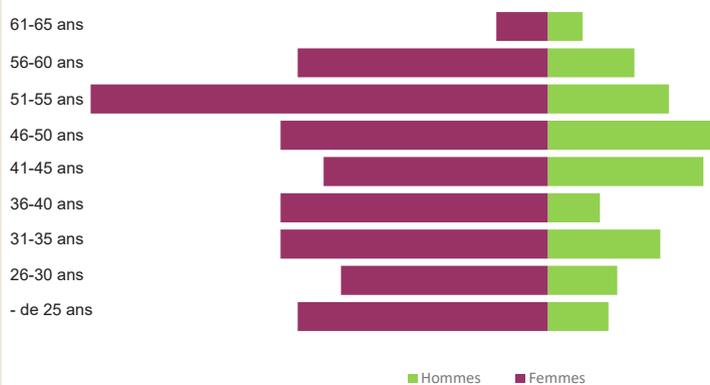
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31/12/2020



Répartition des effectifs par filière au 31/12/2020



Pyramide des âges au 31/12/2020



Age moyen : 43,40 ans
(42,51 ans en 2019)



Age moyen : 42,66 ans
(42,17 ans en 2019)

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi au 31/12/2020

Femmes	Hommes
8	1

Positions particulières au 31/12/2020

Agents en disponibilité	Femmes	Hommes
	11	3

Agents en détachement	Femmes	Hommes
	1	0

Temps de travail au 31/12/2020

Temps de travail	Femmes	Hommes
Temps complet	142	74
Temps non complet*	118	25
Temps partiel**	21	5

* La filière la plus concernée par le temps non complet et la filière animation

** Dont :
 12 temps partiel de droit
 13 temps partiel sur autorisation
 01 temps partiel pour raison thérapeutique

Evolution professionnelle au cours de l'année 2020 :

Un agent a été lauréat d'un concours.

Deux agents ont été promus dans le cadre de la promotion interne :

- 1 agent à la suite de la réussite à un examen professionnel,
- 1 agent a bénéficié d'une promotion interne au choix, sans quota.

Avancements :

- 4 agents ont bénéficié d'un avancement de grade à l'échelle C2,
- 3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade à l'échelle C3,
- 1 agent a bénéficié d'un avancement de grade en catégorie B,
- 109 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon à la cadence unique.

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle.

Une rupture conventionnelle a été signée.

Evolution de la masse salariale depuis 2017 :

Charges salariales établies à :

- 40,16% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2017
- 40,78% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2018
- 47,58% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2019
- 47,80% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2020

Volet carrières :

Nb d'arrêtés pris : 730 (927 en 2019)

Nb contrats : 321 (397 en 2019)

Nb CT / CHSCT / Dialogue social :

- 1 Comité technique (5 CT en 2019)
- 2 Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (4 CHSCT en 2019)
- 6 rendez-vous de dialogue social (10 réunions en 2019)

Volet formation :

Compte tenu de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreuses formations ont été annulées.

Néanmoins, 109 formations ont été suivies sur 226 programmées.

67 agents sont partis en formation (29 agents ont réalisé leur formation d'intégration).

263,50 journées de formation en 2020.

Budget formation : 26 224,60€ (23 342,60€ part salariale ; 2 882,00€ frais divers).

Volet social :

Montant cotisations CNAS + évolution par rapport à 2017

Subvention CNAS 2017 : 58 420,50€

Subvention CNAS 2018 : 61 090,00€

Subvention CNAS 2019 : 67 689,00€

Subvention CNAS 2020 : 71 514,67€.

Montant subvention « Amicale du personnel des Grands crus » 2020 : 10 000€ (identique depuis 2018)

PATRIMOINE, MOYENS GENERAUX ET SYSTEMES D'INFORMATIONS

La direction des services techniques a évolué au 1^{er} septembre 2019 afin de mieux répondre aux besoins de fonctionnement de la Communauté de communes et de poursuivre le travail de rationalisation et d'optimisation des coûts engagé.

Il a été décidé, au regard de la taille de la nouvelle Communauté de communes, d'y intégrer la gestion des moyens généraux et systèmes d'information (téléphonie, informatique...) afin de centraliser et rationaliser les dépenses relatives à ces moyens, en vue d'économies de gestion, et d'apporter un meilleur confort de travail aux services, pour plus d'efficacité.

Cette nouvelle direction dispose donc de 3 missions principales :

Entretien et gestion du patrimoine communautaire, bâtiments et espaces verts

- Entretien et maintenance des bâtiments
- Entretien des espaces verts
- Suivi administratif des bâtiments
 - Suivi des baux
 - Suivi des assurances et sinistres
 - Suivi des contrats de maintenance (ascenseur, portes automatiques, alarme, vidéoprotection...)
 - Suivi des mises à disposition de bâtiments
 - Suivi de conventions...

Gestion des moyens généraux et de la logistique courante

Gestion logistique courante

- Organisation de l'accueil des publics
 - Accueil physique
 - En gestion directe : MSPI
 - En coordination : Pôle administratif, centre socioculturel, CTI
 - Standard téléphonique
- Gestion et suivi du courrier : acheminement, distribution et affranchissement
- Gestion et suivi des copieurs
- Gestion et suivi des plannings des réservations de salle
- Gestion et suivi Entretien courant des locaux administratifs : nettoyage, prestations de services, énergies, fluides, performance énergétique

- Gestion et suivi de la flotte automobile : réservation, entretien, assurances et sinistres
- Soutien technique à l'organisation des manifestations communautaires (mise en place et sonorisation des conseils communautaires, etc.)

Gestion et suivi des achats pour les besoins des services, suivi de l'inventaire

- Mobilier
- Fournitures de bureau, imprimés
- Matériels bureautiques et informatiques (dont copieurs)
- Fourniture de produits d'entretien
- Carburant
- Téléphonie
- Abonnement internet très haut débit

Organisation des conditions de travail des services

- Installation des services : aménagements, déménagements
- Suivi de la sécurité des bâtiments
- Gestion de l'inventaire mobilier et des postes de travail

Administration des systèmes d'information, téléphonie et informatique

Gestion des infrastructures informatiques, sécurité et assistance utilisateurs

- Conseils et assistance aux utilisateurs
- Gestion, déploiement et maintenance des équipements

- Relations avec les prestataires : PICA, Distromatic, SID, IPNEOS ACTUACOM
- Administration des systèmes, des réseaux et des bases de données
- Administration des outils de communication (messagerie, téléphonie, visioconférence...)
- Maintien en conditions opérationnelles du SI
- Garantie de la sécurité des systèmes et réseaux
- Gestion et suivi de l'inventaire du parc micro-informatique et téléphonique
- Elaboration du schéma directeur des systèmes d'information et rationalisation du système avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (MG FIL - travail en cours)
- Mise en œuvre du RGPD par convention avec le CDG 54 et son délégué à la protection des données

Gestion des études et applications informatiques

- Assistance technique auprès des directions métiers
- Gestion des projets applicatifs
- Maintenance applicative
- Exploitation et continuité de service des applications

Moyens

Personnel :

13 agents de filières administrative et techniques sur les sites de Gevrey-Chambertin (4) et Nuits-Saint-Georges (9) sur le CTI et la MSP

Infrastructures / Matériel spécifique :

2 sites géographiques distincts accueillent en 2020 agents et matériels « techniques » :

- Le Centre Technique Intercommunal à Nuits St Georges
- Les locaux municipaux de la commune de Gevrey Chambertin mis à disposition par celle-ci

Le parc de matériels spécifiques est composé pour la partie « technique » de camions PL, fourgons, balayeuse-aspiratrice, tracteurs, tondeuses autoportées, véhicules de service et des matériels et outillages divers nécessaires à l'entretien des bâtiments et espaces verts.

Autres

Entretien bâtiments et espaces verts :

Au cours de l'année 2020, plus de **5700** heures de travail ont été réalisées par les agents de terrain pour l'entretien des bâtiments et espaces verts avec notamment :

3457.00 heures d'entretien des bâtiments et 1171.00 heures d'entretien d'espaces extérieurs

7.50 heures de balayage

4.00 heures d'utilisation du chargeur

138.00 heures de fauchage

4.00 heures d'hydro cureuse

264.25 heures de tonte

52.75 heures d'entretien du matériel sportif

494.75 heures pour l'entretien du terrain de rugby

136.25 heures consacrées à l'entretien des matériels des ST

Système d'information :

Gestion et mise en place de licences OFFICE 365

Gestion et mise en place de licences anti-virus « SOPHOS »

Création d'adresses mails,

Dépannage de premier niveau

Remplacement et installation de postes informatiques

Chiffres clés 2020

Budget de fonctionnement : **468 460 €**

Budget d'investissement : **66 255 €**

COMMUNICATION

Missions

La mission communication institutionnelle est une obligation légale définie par la loi comme un service public à part entière. La loi ATR de 1992 et la loi 2002 relative à la démocratie de proximité sont venues renforcer le droit des citoyens à l'information et à la participation. L'article L.2141-1 du Code Général des collectivités territoriales définit « un droit des habitants de la commune et de l'intercommunalité à être informés des affaires de celle-ci » comme un principe « essentiel de la démocratie locale ».

Dans cet esprit, la Direction de la communication traduit les politiques publiques portées par la collectivité (les directions et services de la Communauté de communes), dans le but de rendre lisibles et compréhensibles les actions communautaires par les habitants du territoire et les agents de l'EPCI, en cohérence avec le projet politique porté par les élus.

Concrètement, les missions sont de :

- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies et plans de communication sur les actions de la collectivité et de ses services ;
- Coordonner la mise en œuvre des actions de communication en fonction du niveau stratégique de chacune et des plannings de mise en œuvre ;
- Donner de la cohérence à l'ensemble des messages émis par la collectivité, produire les principaux outils de communication dans le respect des budgets affectés à la communication, accompagner, conseiller et travailler avec les équipements, opérateurs et partenaires de la collectivité ;
- Évaluer les politiques de communication mises en œuvre.

Objectifs

En communication externe les objectifs sont :

- Faire connaître la Communauté de communes (son identité, son nouveau territoire, ses compétences ainsi que ses forces vives) ;
- Faire connaître et valoriser ses acteurs (élus et agents) et ses richesses ;
- Mettre en récit sa construction.

En communication interne, les objectifs sont :

- Informer les agents et les élus de la construction de la collectivité ;
- Faire connaître aux agents et aux élus les services de la collectivité, son nouveau territoire et ses nouveaux enjeux ;
- Créer un sentiment d'appartenance.

Moyens

Personnel :

4 agents : une directrice, une graphiste, une chargée de communication et un assistant de communication.

Infrastructures / Matériel spécifique :

Logiciel de PAO, Wordpress (pour site Internet), Premiere pro (montage vidéo), et Sarbacane pour l'envoi de newsletters.

Principales actions 2020

En communication institutionnelle :

- Organisation de la cérémonie des vœux de la Communauté de communes ;
- Mise à jour de l'organigramme, du trombinoscope des élus ;
- Réalisation du rapport d'activités 2019 ;
- Organisation des élections communautaires et création de kit élus

En communication externe :

- Elaboration et diffusion d'un numéro du magazine intercommunal;
- Réalisation de vidéos ;

LES SERVICES PROPOSÉS AUX COMMUNES SOUS LA FORME DE SERVICES COMMUNS

Secrétariat de mairie

Le service commun secrétariat de mairie met à disposition des 14 communes adhérentes 6 agents communautaires qui assurent l'accueil et le secrétariat des mairies.

Budget 2018 financé par les communes adhérentes : **321 285 €**

LES AUTRES MISES À DISPOSITION

Avec le syndicat mixte du Schéma de cohérence territorial (SCOT) des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin

En 2020, la Communauté de communes met à disposition du syndicat mixte du SCOT 3 agents pour une partie de leur temps de travail.

Avec les communes de Chaux et Magny-lès-Villers

La Communauté de communes met un agent des services techniques communautaires à disposition de ces deux communes pour l'entretien de leurs espaces municipaux.

Avec les associations foncières

Les agents communautaires membres du service commun secrétariat de mairie sont également, pour certains d'entre eux, mis à disposition des associations foncières du territoire de l'ex-Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges pour leur secrétariat administratif et leur comptabilité.

ANNEXES

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DU BUREAU EXÉCUTIF

REPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS BUREAUX COMMUNAUTAIRES 2019

Bureau communautaire - Séance du 8 janvier 2019 :

B/19/01 – Objet : Accord-cadre de téléphonie mobile – Attribution.

B/19/02 – Objet : Aménagement de l'accès au gymnase de Saulon-la-Chapelle – Autorisation signature avenant n° 2.

B/19/03 – Objet : Alimentation en Eau Potable – Signature d'une convention d'occupation temporaire avec APRR.

Bureau communautaire - Séance du 22 janvier 2019 :

B/19/04 – Objet : Déchets – Renouvellement d'une benne ordures ménagères.

B/19/05 – Objet : Déchets – Attribution du marché de fourniture et de maintenance d'un système d'identification embarqué et d'enregistrement automatique des conteneurs dans le cadre de la redevance incitative.

B/19/06 – Objet : Attribution du marché pour la fabrication, fourniture et pose des panneaux d'entrée de ville et des relais d'information services relatifs aux Climats de Bourgogne.

B/19/07 – Objet : Achat de véhicules de service auprès de l'UGAP.

Bureau communautaire - Séance du 29 janvier 2019 :

B/19/08 – Objet : Eau potable – Renouvellement de conduites d'eau potable sur Morey-Saint-Denis – Avenant au marché de travaux.

B/19/09 – Objet : Remboursement à Monsieur JOURDAN des surconsommations d'eau et d'assainissement liées à la réalisation des travaux du bâtiment périscolaire de Corgoloin.

B/19/10 – Objet : Convention de mise à disposition de personnels au Syndicat mixte du SCOT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

B/19/11 – Objet : Convention de mise à disposition de personnel au Syndicat du Meuzin et de ses affluents.

Bureau communautaire - Séance du 12 mars 2019 :

B/19/12 – Objet : Attribution du marché de travaux d'assainissement et d'eau potable sur les communes de Vosne-Romanée, Flagey-Échezeaux et Gilly-les-Cîteaux.

B/19/13 – Objet : Acte modificatif au marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement et d'eau potable sur les communes de Vosne-Romanée, Flagey-Échezeaux et Gilly-les-Cîteaux.

B/19/14 – Objet : Convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café Nespresso dans les déchèteries de Nuits-Saint-Georges et Quincey.

B/19/15 – Objet : Acquisition de terrains à la ZAE « Le Pré Saint Denis » à Nuits-Saint-Georges.

B/19/16 – Objet : Restructuration et extension de la piscine intercommunale de Nuits-Saint-Georges – Signature avenants divers lots.

B/19/17 – Objet : Attribution d'une aide financière au Château de Saulon (SCI de Chabot) dans le cadre du règlement des aides à l'immobilier d'entreprise.

B/19/18 – Objet : Attribution d'une aide financière à la SCI GRG IMMO Côte-d'Or dans le cadre du règlement des aides à l'immobilier d'entreprise.

B/19/19 – Objet : Plans d'eau de Saule Guillaume – Autorisation signature bail de location avec la Fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

B/19/20 – Objet : Accord-cadre de fournitures administratives – Attribution.

B/19/21 – Objet : Renégociation d'emprunts auprès de la Caisse d'Épargne – Budget principal.

Bureau communautaire - Séance du 2 avril 2019 :

B/19/22 – Objet : Signature de conventions d'utilisation des installations sportives intercommunales par le collège « La Champagne » sis à Brochon et le collège « Félix Tisserand » sis à Nuits-Saint-Georges.

B/19/23 – Objet : Vente de matériel suite à la fermeture du service commun entretien communal.

B/19/24 – Objet : Halle Chambertin – Bail emphytéotique administratif avec la commune de Gevrey-Chambertin pour l'aménagement de l'office de tourisme.

Bureau communautaire - Séance du 30 avril 2019 :

B/19/25 – Objet : Assainissement – Convention avec SUEZ pour la facturation et le recouvrement des sommes dues par les usagers au titre de l'assainissement collectif et non collectif – Communes de Vougeot, Flagey-Echezeaux, Gilly-les-Cîteaux et Vosne-Romanée.

B/19/26 – Objet : Déchets – Convention avec l'Éco organisme ECODDS.

B/19/27 – Objet : Fonds spécial Lecture du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Bureau communautaire - Séance du 14 mai 2019 :

B/19/28 – Objet : Assainissement – Ventilation budgétaire de l'étude diagnostique d'assainissement menée sur une quinzaine de communes.
B/19/29 – Objet : Demande de financement selfs et véhicule de service auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de Côte-d'Or.

Bureau communautaire - Séance du 11 juin 2019 :

B/19/30 – Objet : Attribution d'un marché d'élaboration et mise en œuvre d'un programme de mobilisation et d'accompagnement de tout acteur en faveur de la biodiversité.
B/19/31 – Objet : Attribution d'un marché d'élaboration et mise en œuvre d'un programme agroécologique intercommunal.
B/19/32 – Objet : Attribution d'un marché d'élaboration et mise en œuvre d'un programme d'action participative
B/19/33 – Objet : Budget Principal – Réalisation d'un prêt complémentaire pour les projets de construction d'une école de musique intercommunale à Nuits-Saint-Georges et de la Halle Chambertin à Gevrey-Chambertin.
B/19/34 – Objet : Budget Eau Régie – Réalisation d'un prêt pour le renouvellement et l'entretien des réseaux, l'amélioration des bâtiments d'exploitation et l'achat de matériels.
B/19/35 – Objet : Appel à projet « appel à projet participation » porté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte-d'Or.;

Bureau communautaire - Séance du 18 juin 2019 :

B/19/36 – Objet : Candidature au prix régional de l'innovation touristique.

Bureau communautaire - Séance du 28 juin 2019 :

B/19/37 – Objet : Assainissement - Commande de travaux urgents sur la station d'épuration de Brochon.
B/19/38 - Objet : Attribution du marché de travaux d'extension de la capacité épuratoire de la lagune de Boncourt.
B/19/39 - Objet : Attribution du marché de travaux d'extension du réseau d'eau potable route de la Serrée sur les communes de Nuits-Saint-Georges, Villars-Fontaine et Chauv.
B/19/40 - Objet : Mise à jour du plan de zonage d'assainissement de la commune de Fussey.
B/19/41 - Objet : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Fixin.
B/19/42 - Objet Attribution des lots de la consultation « Réhabilitation de la Halle Chambertin ».
B/19/43 - Objet : Attribution de l'accord cadre « Fourniture de CD/DVD ».
B/19/44 - Objet : Convention 2019 avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 21 (CDRP 21) pour le balisage et l'entretien circuits de randonnée de la Communauté de communes.
B/19/45 - Objet : Acte modificatif au marché signalétique des Climats du vignoble de Bourgogne (panneaux d'entrée de ville et Re d'Information Service / RIS).
B/19/46 - Objet : Budget Énergie Chamboeuf – Modification de la facturation de vente de chaleur solde année 2018 et facturation 2019.
B/19/47 - Objet : Admission en non valeur des créances d'ordures ménagères.
B/19/48 - Objet : Admission en non valeur des créances d'assainissement.
B/19/49 - Objet : Admission en non valeur des créances d'eau potable.
B/19/50 - Objet : Admission en non valeur des créances du périscolaire et d'occupation du domaine public.

Bureau communautaire - Séance du 27 août 2019 :

B/19/51 – Objet : Rétrocession des réseaux sous voirie d'accès à la résidence « au Leurey » à Premeaux-Prissey.
B/19/52 – Objet : Rétrocession des réseaux humides sous voirie du lotissement Mattéo à Quemigny-Poisot, commune de Valforêt.
B/19/53 – Objet : Assainissement – Acte modificatif pour le marché de travaux de réhabilitation du collecteur en provenance de Marsannay-la-Côte et Perrigny-les-Dijon.
B/19/54 – Objet : Convention de collecte gratuite des films radiographiques dans les cinq déchèteries communautaires.
B/19/55 – Objet : Restructuration et extension de la piscine intercommunale de Nuits-Saint-Georges – Signature avenants divers lots.
B/19/56 – Objet : Marché de transports scolaires 2019-2020.
B/19/57 – Objet : Réhabilitation de l'école Roupnel – Avenant n 1 au marché de locaux préfabriqués.
B/19/58 – Objet : Choix du prestataire logiciel RH / Finances.
B/19/59 – Objet : Attribution du marché de fourniture de carburants pour les cuves du CTI.
B/19/60 – Objet : Halle Chambertin – Attribution du lot Plâtrerie.
B/19/61 – Objet : Admission en non valeur des créances d'ordures ménagères.

Bureau communautaire - Séance du 10 septembre 2019 :

B/19/62 - Objet : Vente de terrains dans le cadre de la ZAE de la petite champagne à Gilly-les-Citeaux.
B/19/63 - Objet : ZAE la petite champagne à Gilly-les-Citeaux – Vente de terrain.
B/19/64 - Objet : Attribution de subventions pour l'aide aux travaux de rénovation énergétique dédiées aux particuliers propriétaires de leurs logements.

Bureau communautaire - Séance du 17 septembre 2019 :

B/19/65 - Objet : Attribution du marché de plantation de haies et de ripisylves.

Bureau communautaire – Séance du 8 octobre 2019 :

B/19/66 - Objet : Convention de partenariat privé pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles / Linges de maison / Chaussures).

B/19/67 - Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise – Volet hébergements touristiques.

B/19/68 - Objet : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de l'outil DECLALOC avec Côte-d'Or Tourisme.

B/19/69 – Objet : Adhésion de la commune de Fussey au service commun "Autorisation du Droit des Sols".

B/19/70 – Objet : Attribution des marchés d'aménagement et de menuiserie du projet de la Halle Chambertin.

Bureau communautaire – Séance du 15 octobre 2019 :

B/19/71 - Objet : Budget AEP – Acquisition d'un camion bienne de chantier.

B/19/72 – Objet : Assainissement – Avenant n° 1 au marché de travaux d'assainissement et d'eau potable sur les communes de Vosne-Romanée, Flagey-Échezeaux et Gilly-les-Cîteaux.

Bureau communautaire – Séance du 22 octobre 2019 :

B/19/73 - Objet : Assainissement – Acquisition d'une chargeuse sur pneus pour la plateforme de compostage.

B/19/74 – Objet : Eau potable – Attribution d'un marché d'études foncières dans le cadre du DUP de la source de la Bornue.

B/19/75 – Objet : Convention « Ressourcerie » pour la collecte des objets réutilisables dans les déchèteries de la Communauté de communes.

B/19/76 – Objet : Attribution du marché de débroussaillage pour la restauration des pelouses calcaires de la réserve naturelle de la combe Lavaux.

B/19/77 – Objet : Étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables d'une opération d'aménagement – Autorisation de signature d'une convention avec le SICECO.

Bureau communautaire – Séance du 12 novembre 2019 :

B/19/78 - Objet : Potentielle nouvelle ressource en eau potable – Convention relative à la mise à disposition des forages de « grève de vie » à Quincey avec le Département de la Côte-d'Or.

B/19/79 – Objet : Déchets – Renouvellement de contrat avec Eco-Mobilier.

B/19/80 – Objet : Déchets – Renouvellement de convention avec GEVREDIS et la commune de Brochon.

B/19/81 – Objet : Attribution des marchés de construction de l'École de Musique Intercommunale à Nuits-Saint-Georges.

B/19/82 – Objet : Site de Saule Guillaume – Association Cross Car Club Saule Guillaume – Annulation de titres de loyers.

Bureau communautaire – Séance du 3 décembre 2019 :

B/19/83 - Objet : Assainissement – Avenant n°1 au marché d'extension de la lagune de Boncourt-le-Bois.

B/19/84 – Objet : Eau et assainissement – Phase 2 des travaux de réhabilitation de réseaux d'eau et d'assainissement sur Nuits-Saint-Georges – Demande de subventions.

B/19/85 – Objet : Transformation de la lagune de Corcelles-les-Cîteaux en roselière – Travaux complémentaires.

B/19/86 – Objet : Eau potable – Division cadastrale et acquisition d'un terrain sur Perrigny-les-Dijon.

B/19/87 – Objet : Déchets – Mise en place d'une nouvelle convention avec l'éco-organisme ECO-TLC.

B/19/88 – Objet : Déchets – Renouvellement de la convention d'accès pour Urcy aux déchèteries de la Communauté de communes Ouche et Montagne pour l'année 2020.

B/19/89 – Objet : Convention avec le CCAS d'Agencourt dans le cadre des cours et ateliers numériques.

B/19/90 – Objet : Convention avec la commune de Corcelles-les-Cîteaux pour l'entretien de l'esplanade de la forêt du Millénaire.

B/19/91 – Objet : Attribution des marchés de réhabilitation de l'école maternelle Gaston Roupnel à Gevrey-Chambertin.

B/19/92 – Objet : Convention de mise à disposition du parking de la piscine de Vougeot à la commune de Vougeot.

B/19/93 – Objet : Convention de mise à disposition des vestiaires collectifs et toilettes de la piscine intercommunale de Vougeot avec l'ASIV Vougeot.

B/19/94 – Objet : Octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprises – Tonnellerie Rousseau à Gevrey-Chambertin.

B/19/95 – Objet : Budget service commun Scolaire – Réalisation d'un emprunt d'un montant de 550 000 € pour la réhabilitation de l'école maternelle Roupnel à Gevrey-Chambertin.

B/19/96 – Objet : Budget Déchets – Ouverture d'une ligne de trésorerie.

B/19/97 – Objet : Admissions en non-valeur des créances de divers budgets.

Bureau communautaire – Séance du 10 décembre 2019 :

B/19/84 - Objet : Attribution du marché d'infrastructure téléphonie fixe sur IP.

B/19/85 – Objet : Régularisation de la mise à disposition du terrain d'emprise pour la construction des nouveaux locaux de l'école de musique intercommunale à Nuits-Saint-Georges.

B/19/86 – Objet : Déchets – Attribution du marché de fourniture et installation d'un pont-bascule sur l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI) à Nuits-Saint-Georges.

**REPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS
CONSEILS COMMUNAUTAIRES 2019**

Conseil communautaire - Séance du 19 février 2019 :

- C/19/01 – Débat d'Orientation Budgétaire 2019.
- C/19/02 – Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public Eau – Premeaux-Prissey.
- C/19/03 – Avenant n° 6 au contrat de délégation de service public Eau – Périmètre de l'ex Communauté de communes du Sud Dijonnais.
- C/19/04 – Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public d'assainissement – Périmètre de l'ex Communauté de communes du Sud Dijonnais.
- C/19/05 – Déchets – Appel à projet extension des consignes de tri plastique.
- C/19/06 – Site Natura 2000 – Rattachement des sites chauve-souris du territoire à la Côte dijonnaise.
- C/19/07 – Site Natura 2000 – Animation du site « Forêt de Cîteaux et environs ».
- C/19/08 – Révision statutaire du syndicat du bassin versant de la Vougeot et nomination délégués.
- C/19/09 – Règlement de fonctionnement et liste des membres du Conseil de développement.
- C/19/10 – Budget annexe scolaire – Durée d'amortissement des immobilisations et des subventions.
- C/19/11 – Avance de trésorerie du budget principal au profit du budget annexe scolaire.
- C/19/12 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 du budget annexe scolaire.
- C/19/13 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, à temps non complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, recrutement ponctuel (loi n° 84-53 modifiée – Art. 3 1°) – Direction des Solidarités, centre socioculturel.
- C/19/14 – Création d'un emploi d'assistante de direction, au sein de la Direction de l'Environnement.
- C/19/15 – Création d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe – École de musique.

Conseil communautaire - Séance du 26 mars 2019 :

- C/19/16 – Budget principal – Compte de gestion 2018.
- C/19/17 – Budget principal – Compte administratif 2018.
- C/19/18 – Budget SIVOS de Brochon – Compte de gestion 2018.
- C/19/19 – Budget SIVOS de Brochon – Compte administratif 2018.
- C/19/20 – Budget principal – Affectation des résultats 2018.
- C/19/21 – Budget Eau régie – Compte de gestion 2018.
- C/19/22 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget Eau régie.
- C/19/23 – Budget Eau DSP – Compte de gestion 2018.
- C/19/24 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget Eau DSP.
- C/19/25 – Budget Assainissement Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges – Compte de gestion 2018.
- C/19/26 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget Assainissement Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.
- C/19/27 – Budget Assainissement Sud dijonnais – Compte de gestion 2018.
- C/19/28 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget Assainissement Sud dijonnais.
- C/19/29 – Budget GEMAPI – Compte de gestion 2018.
- C/19/30 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget GEMAPI.
- C/19/31 – Budget Déchets Nuits-Saint-Georges – Compte de gestion 2018.
- C/19/32 – Compte administratif 2018 - Budget Déchets Nuits.
- C/19/33 – Budget Ordures ménagères Gevrey-Chambertin et Sud dijonnais – Compte de gestion 2018.
- C/19/34 – Compte administratif 2018 - Budget Ordures ménagères Gevrey-Chambertin et Sud dijonnais.
- C/19/35 – Consolidation et affectation des résultats – Budget CC Gevrey-Nuits.
- C/19/36 – Budget ZAE Gevrey-Chambertin « les Terres d'Or » – Compte de gestion 2018.
- C/19/37 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget ZAE Gevrey-Chambertin « les Terres d'Or ».
- C/19/38 – Budget ZAE Nuits-Saint-Georges « le Pré Saint Denis » – Compte de gestion 2018.
- C/19/39 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget ZAE Nuits-Saint-Georges « le Pré Saint Denis ».
- C/19/40 – Budget ZAE Gilly-les-Cîteaux « la Petite Champagne » – Compte de gestion 2018.
- C/19/41 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget ZAE Gilly-les-Cîteaux « la Petite Champagne ».
- C/19/42 – Budget ZAE Morey-Saint-Denis – Compte de gestion 2018.
- C/19/43 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget ZAE Morey-Saint-Denis.
- C/19/44 – Budget ZAE Noiron-sous-Gevrey – Compte de gestion 2018.
- C/19/45 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget ZAE Noiron-sous-Gevrey.
- C/19/46 – Budget ZAE Corgoloin « La Varenne » – Compte de gestion 2018.
- C/19/47 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget ZAE Corgoloin « La Varenne ».
- C/19/48 – Budget Energie Chamboeuf – Compte de gestion 2018.
- C/19/49 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget Energie Chamboeuf.
- C/19/50 – Budget Transport – Compte de gestion 2018.
- C/19/51 – Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget Transport.
- C/19/52 – Attributions de compensation de taxe professionnelle provisoire – Année 2019.
- C/19/53 – Assainissement – Vote des tarifs 2019.
- C/19/54 – Appel à projet « développement social rural » porté par la Caisse régionale MSP de Bourgogne.

C/19/55 – Appel à projet « Dispositif REAAP – Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'accompagnement des parents » porté par la CAF de la Côte-d'Or.

C/19/56 – Territoires Numériques – Passage d'un avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Conseil communautaire - Séance du 9 avril 2019 :

C/19/57 – Budget primitif principal – Exercice 2019.

C/19/58 – Subventions aux personnes de droit privé et organismes de droits publics année 2019.

C/19/59 – Service commun secrétariat de mairie – Vote du forfait prévisionnel 2019.

C/19/60 – Direction des services techniques – Vote des tarifs d'activités 2019.

C/19/61 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2019.

C/19/62 – Budget primitif scolaire – Exercice 2019.

C/19/63 – Budget scolaire – Subventions aux coopératives scolaires - Année 2019.

C/19/64 – Budget primitif eau régie – Exercice 2019.

C/19/65 – Budget primitif eau DSP – Exercice 2019.

C/19/66 – Budget primitif assainissement Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges – Exercice 2019.

C/19/67 – Budget primitif assainissement Sud dijonnais – Exercice 2019.

C/19/68 – Budget primitif GEMAPI – Exercice 2019.

C/19/69 – Budget primitif déchets CC Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges – Exercice 2019.

C/19/70 – Budget primitif ZAE Gevrey-Chambertin « les Terres d'Or » – Exercice 2019.

C/19/71 – Budget primitif ZAE Nuits-Saint-Georges « Le Pré Saint Denis » – Exercice 2019.

C/19/72 – Budget primitif ZAE Gilly-les-Cîteaux « La Petite Champagne » – Exercice 2019.

C/19/73 – Budget primitif ZAE Noiron-sous-Gevrey – Exercice 2019.

C/19/74 – Budget primitif ZAE Morey-Saint-Denis – Exercice 2019.

C/19/75 – Budget primitif Énergie Chamboeuf – Exercice 2019.

C/19/76 – Budget primitif Transport – Exercice 2019.

C/19/77 – Contractualisation avec le Conseil Départemental de Côte-d'Or au titre du dispositif CAP 100 % Côte-d'Or.

C/19/78 – Modification du périmètre du SICECO.

C/19/79 – Tarif des prestations du service Biodiversité.

C/19/80 – Avenant à la convention avec la micro crèche « Le P'tit Bout » à Gevrey-Chambertin.

C/19/81 – Sortie opéra – Carmen de Bizet – dans le cadre du dispositif REAAP – Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents porté par la CAF – Tarifs.

C/19/82 – Semaine Ciné Jeunes – Autorisation de signature de la convention avec le cinéma Nuiton.

C/19/83 – Avenant à la convention portant règlement intérieur du service commun scolaire.

C/19/84 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du groupe scolaire Gaston Roupnel.

C/19/85 – Demandes de subventions pour la réhabilitation du groupe scolaire Roupnel.

C/19/86 – Acte modificatif au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec TRIA Architectes pour la réhabilitation du groupe scolaire Roupnel.

C/19/87 – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Conseil communautaire - Séance du 28 mai 2019 :

C/19/88 – Arrêté modificatif portant projet de périmètre et statuts du futur syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune.

C/19/89 – Tarifs des accueils de loisirs péri et extrascolaires.

C/19/90 – Locaux de l'École de Musique Intercommunale à Nuits-Saint-Georges – Approbation de l'APD et demandes de subventions.

C/19/91 – La Halle Chambertin– Approbation du projet et demandes de subventions.

C/19/92 – Sécurisation des paiements en ligne de la taxe de séjour.

C/19/93 – PCAET – Approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial.

C/19/94 – Règlement intérieur des piscines intercommunales sises à Nuits-Saint-Georges et à Vougeot.

C/19/95 – Modification des horaires d'ouverture au public des piscines intercommunales sises à Nuits-Saint-Georges et à Vougeot du 3 juin au 31 août 2019.

C/19/96 – Autorisation signature convention avec la commune de Saulon-la-Chapelle pour l'entretien des abords extérieurs de la salle multi-activités à Saulon-la-Chapelle.

C/19/97 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Direction Services Techniques.

C/19/98 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Direction Action Culturelle et Sportive – Service des Sports.

C/19/99 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Direction Services Techniques.

C/19/100 – Création d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe – Direction Action Culturelle et Sportive – École de musique intercommunale.

C/19/101 – Compte administratif 2018 – Budget eau DSP – Annule et remplace délibération C/19/24 du 26 mars 2019 suite à une erreur de montant.

C/19/102 – Compte administratif 2018 – Budget ordures ménagères Gevrey-Chambertin et Sud dijonnais – Annule et remplace délibération C/19/34 du 26 mars 2019 suite à une erreur de montant.

C/19/103 – Budget Eau DSP – Décision modificative n° 1/2019.

C/19/104 – Budget Assainissement Gevrey-Nuits – Décision modificative n° 1/2019.

C/19/105 – Budget Principal – Décision modificative n° 1/2019.

Conseil communautaire - Séance du 25 juin 2019 :

C/19/106 – Élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

C/19/107 – Règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et de Concoeur 2019/2020.

C/19/108 – Don financier de l'association du territoire de Gevrey-Chambertin pour les séniors.

C/19/109 – Tarifs des activités organisées par le service des sports – Saison 2019/2020.

C/19/110 – Harmonisation et actualisation du RIFSEEP à compter du 1^{er} septembre 2019.

C/19/111 – Création d'un poste d'adjoint administratif au sein de la direction des solidarités – Centre socioculturel – en tant qu'agent d'accueil.

C/19/112 – Budget Énergie Chamboeuf – Décision modificative n° 1/2019.

C/19/113 – Budget Eau Régie – Décision modificative n° 1/2019.

C/19/114 – Budget Eau DSP – Décision modificative n° 2/2019.

C/19/115 – Budget Assainissement sud dijonnais – Décision modificative n° 1/2019.

C/19/116 – Budget ZAE Noiron-sous-Gevrey – Décision modificative n° 1/2019.

C/19/117 – Budget Scolaire – Décision modificative n° 1/2019.

Conseil communautaire - Séance du 9 juillet 2019 :

C/19/118 - Mise à jour tarification petite enfance (participations familiales) au 1^{er} septembre 2019 suite à circulaire de la CAF.

C/19/119 - Actualisation du règlement de fonctionnement des structures petite enfance.

C/19/120 - Charte qualité des temps collectifs des Relais Petite Enfance (RPE).

C/19/121 - Attribution du marché de restauration périscolaire et petite enfance.

C/19/122 - Tarif des ateliers numériques.

C/19/123 - Mise à jour du règlement intérieur de l'école de musique intercommunale.

C/19/124 - Tarifs de l'école de musique intercommunale 2019-2020.

C/19/125 - Modification de la demande de subvention au Conseil Régional SILENE.

C/19/126 - « Projet des 5 gares » - Convention entre l'EPCI et les communes de Gevrey-Chambertin, Gilly-les-Cîteaux, Nuits-Saint-Georges, Corgoloin et Saulon-la-Chapelle en vue de redynamiser les bâtiments des gares.

C/19/127 - Horaires d'ouverture au public des piscines intercommunales sises à Nuits-Saint-Georges et à Vougeot pour la saison estivale.

C/19/128 - Délégation de service public - Chambre funéraire intercommunale de Nuits-Saint-Georges – Rapport d'activité 2018.

C/19/129 - Création d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe – Direction de l'Action Culturelle et Sportive – École de musique intercommunale.

C/19/130 - Création d'un poste permanent d'adjoint administratif – Direction des Affaires Financières.

C/19/131 - Création d'un poste non permanent, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (loi n° 84-53 – Article 3 1°) – Direction du Développement Durable et de la Biodiversité.

C/19/132 - Modification du temps de travail d'un emploi – Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse – Restauration scolaire Corgoloin.

C/19/133 - Création d'un poste permanent d'adjoint technique – Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse – Restauration scolaire Saulon-la-Chapelle.

C/19/134 - Création de deux postes d'attachés territoriaux – Mission Achats et Marchés Publics / Mission Planification, urbanisme et habitat.

C/19/135 - Création d'un poste permanent d'adjoint technique – Direction des Services Techniques – Equipe Bâtiments.

C/19/136 - Création d'un poste non permanent, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (loi n° 84-53 – Article 3 1°) – Service commun Scolaire.

C/19/137 - Service civique.

C/19/138 - Versement de gratifications aux stagiaires de l'enseignement supérieur.

C/19/139 - Renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – Direction des solidarités – Animateur numérique.

C/19/140 - Création d'un poste permanent d'animateur prévention / CLAS – Direction des Solidarités.

C/19/141 - Création d'un poste permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe – Direction des Ressources Humaines.

C/19/142 - Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet – Direction de l'Action Culturelle et Sportive – Piscines intercommunales.

C/19/143 - Création d'un poste permanent d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet – Direction de l'Action Culturelle et Sportive – Piscines intercommunales.

C/19/144 – Créations de 18 postes permanents d'adjoint territorial d'animation à temps complet, de 3 postes permanents d'adjoint technique territorial à temps complet et de 2 postes permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet – Direction de la petite enfance, enfance, jeunesse et service commun scolaire.

C/19/145 - Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre la Communauté de communes et ses communes membres – Année 2019.

C/19/146 - Transfert de l'actif et des emprunts du service commun scolaire du budget principal vers le budget annexe service commun scolaire.

C/19/147 - Répartition des charges de fonctionnement du bâtiment du pôle scolaire de l'Étang-Vergy.

C/19/148 - Répartition financière des charges du bâtiment de l'école de Chamboeuf.

C/19/149 – Réhabilitation de l'école Roupnel – Attribution du marché de locaux préfabriqués.

Conseil communautaire - Séance du 24 septembre 2019 :

- C/19/150 – Arrêté modificatif portant projet de périmètre et statuts du futur Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune.
- C/19/151 - Création de la commission DSP et désignation des membres – Délégation AEP secteur Premeaux-Prissey.
- C/19/152 - Création de la commission DSP et désignation des membres – Délégation AEP secteur Hautes Côtes.
- C/19/153 – Règlement intérieur des activités Sport et Bien-Être.
- C/19/154 – Appel à projet « Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes de 60 ans et plus en Pays Beaunois ».
- C/19/155 – Classement de l'Office de Tourisme de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
- C/19/156 – Convention passée entre la Communauté de communes et la coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Go'Up » pour une étude macro-économique en vue d'implanter un comptoir de campagne sur le territoire.
- C/19/157 – Évolution de la plate-forme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) – Mise en place du service public d'efficacité énergétique (SPEE).
- C/19/158 – Coopération entre les Communautés de communes de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche et de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en lien avec le bois de Saux.
- C/19/159 – Adhésion à l'Agence Technique Départementale de Côte-d'Or (ATD 21).
- C/19/160 – Attribution des marchés de services de télécommunication.
- C/19/161 – Remboursement des frais engagés par les agents auprès d'un médecin agréé, lors du recrutement.
- C/19/162 – Actualisation des régimes indemnitaires hors RIFSEEP.
- C/19/163 – Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade.
- C/19/164 – Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet – Direction des solidarités.
- C/19/165 – Création de 13 postes permanents d'adjoint d'animation, à temps non complet – Direction des solidarités / CLAS.
- C/19/166 – Création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet – Direction de l'environnement.
- C/19/167 – Choix du régime budgétaire des provisions – Budget annexe eau potable.
- C/19/168 – Budget Eau régie – Décision modificative n° 2/2019.
- C/19/169 – Budget Eau DSP – Décision modificative n° 3/2019.
- C/19/170 – Budget GEMAPI – Décision modificative n° 1/2019.
- C/19/171 – Budget Déchets – Décision modificative n° 1/2019.
- C/19/172 – Rapport d'activités 2018 de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
- C/19/173 – Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau, du service de l'assainissement et du service de collecte des déchets.

Conseil communautaire - Séance du 29 octobre 2019 :

- C/19/174 - Procès-verbaux de restitution des biens au profit des communes suite à la modification de l'intérêt communautaire – Autorisation de signature.
- C/19/175 - Modification de la modalité de répartition entre le budget principal et les budgets annexes des frais d'administration générale de la Communauté de communes.
- C/19/176 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, 6 mois, Direction des Affaires Financières.
- C/19/177 - Assainissement – Attribution du marché d'entretien et curage des réseaux d'eaux usées, réseaux unitaires, postes de relevage et ouvrages spéciaux d'assainissement.
- C/19/178 - Appel à projet « Actions de formation au numérique à destination des retraités autonomes fragilisés » porté par la CARSAT.
- C/19/179 - Signature d'une convention de partenariat dans le cadre d'interventions et d'animations pédagogiques et sportives avec le Club Sportif Nuiton.
- C/19/180 - Reconstitution pour 2019 du fonds d'aide aux communes.
- C/19/181 - Organisation d'une vente de livres réformés du réseau des médiathèques intercommunales.
- C/19/182 - Mois du film documentaire – Autorisation de signature de la convention avec Cinéma le Nuiton.
- C/19/183 - Activité Œnologie.
- C/19/184 - Signature de la convention avec le Département pour le nouveau classement de l'école de musique intercommunale.
- C/19/185 - Attribution du marché d'assurances pour 2020/2024.
- C/19/186 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, 4 mois, Direction des Ressources Humaines.
- C/19/187 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, à temps non complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, Service Enfance-Jeunesse.
- C/19/188 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, Service commun scolaire.
- C/19/189 - Modalités de versement des heures supplémentaires.
- C/19/190 - Versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et de recettes pour la période du 01/01/2018 au 31/08/2019.

Conseil communautaire - Séance du 26 novembre 2019 :

- C/19/191 – Arrêté modificatif portant projet de périmètre et statuts du futur Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune. Annule et remplace délibération C/19/150 au 24 septembre 2019.
- C/19/192 – Eau potable – Avenant n° 2 au traité pour l'exploitation par affermage du service de distribution publique d'eau potable de la commune de Premeaux-Prissey.
- C/19/193 – Eau potable – Avenant n° 3 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'eau potable des communes de Meuilley, Chaux, Marey-les-Fussey, Fussey et Magny-les-Villers.
- C/19/194 – Eau et Assainissement – Contractualisation pluriannuelle 2019-2021 avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.
- C/19/195 – Règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes.
- C/19/196 – Validation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.
- C/19/197 – Modification du temps de travail – Direction de l'action culturelle et sportive – École de musique intercommunale.
- C/19/198 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, à temps non complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse – Restaurant scolaire Nuits-Saint-Georges.
- C/19/199 – Modification du temps de travail – Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse – Restauration scolaire.
- C/19/200 – Fixation du montant définitif des attributions de compensation de taxe professionnelle – Année 2019.
- C/19/201 – Budget service commun scolaire – Décision modificative n° 1/2019.
- C/19/202 – Budget GEMAPI – Clôture du budget au 31/12/2019.

Conseil communautaire - Séance du 17 décembre 2019 :

- C/19/203 – Travaux de restructuration des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales à Nuits-Saint-Georges – Convention de groupement de commandes – Avenant n°2.
- C/19/204 – Eau potable – Vote des tarifs 2020.
- C/19/205 – Assainissement – Vote des tarifs 2020.
- C/19/206 – Eau potable – Eau et assainissement – Bordereau de prix actualisé et forfaits pour travaux de branchements.
- C/19/207 – Déchets – Professionnels : accès aux déchèteries et à l'installation de stockage des déchets inertes et tarification.
- C/19/208 – Déchets – Tarifs 2020 des composteurs et accessoires.
- C/19/209 – Choix sur la future collecte des recyclables et l'extension des consignes de tri sur le territoire communautaire.
- C/19/210 – Attribution de subventions pour l'aide aux travaux de rénovation énergétique dédiées aux particuliers propriétaires de leur logement.
- C/19/211 – SILENE : plan de financement – Levée de la clause suspensive – n° 1.
- C/19/212 – Demande de subvention FEDER pour le projet SILENE (2018-2021) – n° 2.
- C/19/213 – Stratégie intercommunale d'engagement pour la nature (SILENE) 2020 – n° 3.
- C/19/214 – Atelier de territoires des Hautes Côtes – Désignation de représentants.
- C/19/215 – Réserve naturelle Combe Lavaux – Jean Roland – Demande subvention pour l'année 2020.
- C/19/216 – Site natura 2000 – Animation des sites « Côte dijonnaise » et « Forêt de Citeaux et environs ».
- C/19/217 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de tourisme de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
- C/19/218 – Adoption du plan d'action commerce local 2020 et convention avec la CCI21 pour sa mise en œuvre.
- C/19/219 – Autorisation donnée à la commune de Gevrey-Chambertin pour le versement d'un fonds de concours au SDIS de Côte-d'Or.
- C/19/220 – Autorisation de signature du contrat CAP 100 % Côte-d'Or avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or.
- C/19/221 – Règlement de la commission d'attribution des places en accueil régulier en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).
- C/19/222 – Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) – Multi accueil la Fée Clochette et micro crèche les Lucioles.
- C/19/223 – Convention avec la micro crèche « Le P'tit Bout » à Gevrey-Chambertin.
- C/19/224 – Convention de fonctionnement du RPI Brochon/Fixin conclue entre le service commun scolaire, la commune de Fixin et la commune de Brochon.
- C/19/225 – Tarifs des piscines intercommunales au 1^{er} janvier 2020.
- C/19/226 – Création d'un poste permanent d'éducateur territorial de jeunes enfants de seconde classe – Direction Petite Enfance, Enfance, Jeunesse / Petite Enfance.
- C/19/227 – Tarifs des services publics intercommunaux au 1^{er} janvier 2020.
- C/19/228 – MJC – Fédération ADMR – Versement de l'acompte du 1^{er} trimestre 2020 avant le vote du budget primitif 2020.
- C/19/229 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant les votes des budgets primitifs 2020.
- C/19/230 – Avance de trésorerie du budget Principal au profit du budget annexe scolaire année 2020.
- C/19/231 – Budget Eau régie – Décision modificative n° 3/2019.
- C/19/232 – Budget Déchets – Décision modificative n° 3/2019.
- C/19/233 – Budget Principal – Décision modificative n° 2/2019.
- C/19/234 – Budget Assainissement Gevrey-Nuits – Décision modificative n° 2/2019.
- C/19/235 – Budget Principal – Décision modificative n° 3/2019.



Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
3, rue Jean Moulin
21700 Nuits-Saint-Georges